

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

Année 2013



Édito	page 3
2013, les faits à retenir	page 4-5

partie 1 : Osons l’intercommunalité !	page 6
Un territoire fédérant 10 communes diverses et complémentaires	page 8
Des compétences déléguées et partagées	page 10
Les acteurs intercommunaux	page 12
Accueillir, informer, être à l’écoute	page 14
Gérer un budget et des équipes	page 15
Mutualiser et mettre en commun, les 1 ^{ers} défis de la CCPMB	page 22

partie 2 : Pour valoriser l’économie locale	page 24
Le developpement économique : une compétence qui reste à construire	page 26
Un soutien à l'agriculture	page 30

partie 3 : Pour apporter des services aux habitants du territoire	page 32
Se déplacer	page 34
Un soutien au logement	page 39
Aider et soutenir	page 40
S'épanouir	page 42

partie 4 : Pour accompagner le développement du territoire	page 46
Le Pays du Mont-Blanc, des actions à l’échelle des 14 communes	page 48
Un travail de coopération avec le Région Rhône Alpes dans le cadre du CDRA	page 49
Les projets européens	page 50

partie 5 : Et respecter notre environnement exceptionnel	page 52
La collecte des Ordures ménagères	page 54
Le Plan de Protection de l'Athmosphère	page 55
Villages durables	page 56
Le PSADER au service du développement durable	page 56
La Charte Forestière de Territoire, outil de valorisation des forêts et de la fillière bois	page 57
Le Plan Pastoral de Territoire, programme de soutien et de valorisation des alpages	page 58
Le balisage et la valorisation des sentiers	page 60
Pour protéger l'environnement, il faut apprendre à le connaître : l'environnement à l'école	



2013 Les rendez-vous à retenir



Proximité et services
au quotidien
sont au cœur de nos
préoccupations.

1. Le 1^{er} JANVIER

Création de la communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

2. Le 20 AVRIL

Lancement du fond air bois.

3. Le 18 AVRIL

Un repas à base de viande de l'abattoir servi au restaurant scolaire de Megève et aux maires du territoire.

4. Le 21 JUIN

Création et lancement du logo, une nouvelle identité visuelle.

5. Le 12 JUILLET

Mise en commun de services de Police Municipale.

6. JUILLET/AOUT

Ouverture plus large au public de la piscine intercommunale du Parc thermal – Le Fayet.

7. Le 4 SEPTEMBRE

Lancement du Facilibus, le service de transport à la demande.

8. OCTOBRE/NOVEMBRE

Participations à 3 salons touristiques, le salon touristique de Bergame (Italie), le London Ski Show (Angleterre) et Kidexpo, (Paris), dédié aux enfants.

9. Le 6 DÉCEMBRE

Approbation du Plan Local de l'Habitat (PLH), qui soutient la construction de logement aidé.

10. Le 11 DÉCEMBRE

Validation du projet d'optimisation de la gestion des Ordures Ménagères.



Osons l'intercommunalité !

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est née le 1^{er} janvier 2013. Cette nouvelle entité est le fruit d'une réorganisation territoriale du Syndicat Mixte du Pays du Mont-Blanc, dans le cadre de la réforme des collectivités locales engagée depuis 2010. Cette Communauté de Communes regroupe 10 communes : Combloux, les Contamines-Montjoie, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais-les-Bains et Sallanches.

Elle recense plus de 46 000 habitants sur un territoire de 39 773 hectares.

Elle devient ainsi la plus grande Communauté de Communes de Haute Savoie et la plus haute de France.

Un territoire fédérant 10 communes diverses et complémentaires

Le territoire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc



- 3^e intercommunalité de Haute Savoie après les communautés d' Agglomération d'Annecy Agglomération et Annemasse Agglomération
- 39 773 hectares de superficie
- 46 564 habitants

Répartition des habitants
Recensement 2010- Population en vigueur au 1er janvier 2013

Communes	Pop. Permanente		Résidence Secondaires		Pop. DGF		%Rés.Sec/Pop.DGF
Combloux	2 181	4,7 %	2 200	9,4 %	4 381	6,3 %	50%
Les Contamines-Montjoie	1 229	2,6 %	2 75 5	11,8 %	3 984	5,7 %	69%
Cordon	1 031	2,2 %	714	3,1 %	1 745	2,5 %	41%
Demi-Quartier	1 005	2,2 %	1 178	5,0 %	2 183	3,1 %	54%
Domancy	1 898	4,1 %	56	0,2 %	1 954	2,8 %	3%
Megève	3 889	8,4 %	7 836	33,6 %	11 725	16,8 %	67%
Passy	11 917	25,6 %	483	2,1 %	12 400	17,7 %	4%
Praz-sur-Arly	1 393	3,0 %	2 015	8,6 %	3 408	4,9 %	59%
Saint-Gervais-les-Bains	5 837	12,5 %	5 161	22,1%	10 998	15,7 %	47%
Sallanches	16 184	34,8 %	934	4,0 %	17 118	24,5 %	5%
CCPMB	46 564	100 %	23 332	100 %	69 896	100 %	33%

Retour sur l'histoire de l'intercommunalité au Pays du Mont-Blanc

Dates	Création des grands syndicats départementaux	Compétences
Décembre 1950	Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie	Energie, réseaux + ...
Mai 1959	Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de Combloux-Domancy-Demi-Quartier	Eau
Février 1969	Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères des Vallées du Mont-Blanc	Traitement des déchets
Juillet 1974	Syndicat Intercommunal de la Biaillère	Gestion cours d'eau
Avril 1975	Syndicat du Secteur du Lac Vert	Soutien eau et assainissement
Mars 1976	Syndicat Intercommunal d'Equipement et d'exploitation des domaines skiables de Sallanches-Cor-don	Tourisme
Mai 1978	Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA)	
Octobre 1978	Syndicat Mixte du Pays du Mont-Blanc	
Octobre 1979	Syndicat à Vocation Unique de Megève-Praz-sur-Arly	Assainissement collectif
1981 / 1983	Lois de décentralisation	
Novembre 1986	Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisation et de Gestion pour la Station d'Epuration Inter-communale	Assainissement collectif, Eau
Juillet 1987	Syndicat d'Aménagement Intercommunal du Mont-Joly	Domaine skiable
Décembre 1988	Syndicat Intercommunal d'Etude, d'Aménagement, de Développement et de Protection du Grand Massif	Tourisme +
Février 1992	Loi ATR (création des Communautés de communes)	
Novembre 1994	Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses abords	
Juillet 1996	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Jaillot	Traitement des déchets, Transports
Août 1998	Syndicat Mixte des eaux de Miage	Eau
Janvier 1999	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Création d'une Structure d'Hébergement Temporaire	Action sociale
Juillet 1999	Loi : renforcement et simplification de la coopération intercommunale (accélération de la création des EPCI à fiscalité propre)	
Juin 2002	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Assainissement du Bassin de Sallanches	Assainissement collectif, Eau
Mars 2003	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique «Espace Jaillot»	Remontées mécaniques
Janvier 2009	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du domaine Les Houches-Saint Gervais	
Janvier 2010	CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	
Décembre 2010	Loi de Réforme des Collectivités Territoriales (achèvement de la carte intercommunale)	
Janvier 2013	Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc	

En juillet 1999, date à partir de laquelle la création des EPCI à fiscalité propre s'accélère, plus de 80% des structures intercom-munales du territoire du Pays du Mont-Blanc étaient créés.

Des compétences déléguées et partagées

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est porteuse de projets uniquement dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées. Ces projets visent à améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants du territoire, et à développer une relation de proximité avec ces mêmes habitants. Elle intervient dans différents domaines :

Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

Élaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).

Étude territoriale de la mobilité et création d'un Périmètre de Transport Urbain (P.T.U).

Gestion, entretien et hébergement de la Centrale de Mobilité.

Élaboration et animation de toute contractualisation ou projet avec les instances publiques européennes, nationales, régionales et départementales de politique territoriale à l'échelle du territoire.

Gestion et entretien du Pôle d'Échanges de Saint-Gervais.

Organisation des Transports Scolaires en qualité d'organisateur de second rang par délégation du Conseil Général de la Haute-Savoie.

Participation au déploiement du numérique dans le respect des compétences dévolues au SYANE.

L'organisation et la gestion, en vertu des conventions passées avec le Conseil Général de la Haute-Savoie, de services de Transport à la demande (TAD).

Développement économique

Animation du FISAC et mise en œuvre des actions intercommunales.

Gestion des observatoires économique et touristique.

Actions en faveur de la pérennisation de l'activité agricole et pastorale (SICA du Pays du Mont-Blanc).

Exploitation de l'abattoir.

Élaboration et animation de toute contractualisation ou projet avec les instances publiques européennes, nationales, régionales et départementales, relative à la politique agricole et forestière.

Transfrontalier

Élaboration et animation de toute contractualisation avec les instances publiques, européennes, nationales, régionales et départementales

Participation à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques territoriales transfrontalières (CTMB / GECT).

Coordination d'appels à projets européens engagés sur le territoire, dans le cadre d'une mission d'assistance auprès des communes et / ou d'un portage direct par le territoire.

Les compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement).

Participation aux structures de concertation, d'animation et de gestion des milieux naturels et sensibles.

Sensibilisation à l'environnement à travers des interventions en milieu scolaire et tous publics.

Mise en cohérence des chartes de balisage des sentiers à l'intérieur du périmètre communautaire, avec les territoires limitrophes et le Conseil Général de la Haute-Savoie.

Adhésion aux structures intercommunales de gestion et de valorisation des rivières, cours d'eau, milieux aquatiques (hors activités touristiques, ludiques, sportives et retenues colinéaires) et au SAGE.

Politique du logement et du cadre de vie

Élaboration d'un Plan Local d'Habitat (P.L.H), suivi et soutien à la création ou la réhabilitation de logements sociaux sur le territoire.

Suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) et/ou projet d'intérêt général jusqu'à leurs termes.

Gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage.

Équipements culturels et sportifs et équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Acquisition foncière facilitant la création ou la réhabilitation, l'accès et le stationnement au Lycée du Mont-Blanc.

Gestion et entretien du Centre Sportif du Parc Thermal.

Maintenance du parc informatique des établissements publics d'enseignements préélémentaire et élémentaire.

Les compétences facultatives

Actions sociales d'intérêt communautaire

Aide au fonctionnement des services de la Médecine Scolaire et de la Psychologie Scolaire.

Mise en œuvre d'une politique d'actions dans les domaines du handicap, de l'insertion, de l'emploi, de la formation et de la prévention.

Soutien des politiques d'insertion (Mission Locale, Maison de l'Emploi).

Sport

Aide au fonctionnement des classes sportives de haut niveau du Lycée du Mont-Blanc.

Labellisation et accompagnement des manifestations sportives de renommée nationale et internationale.

Réalisation de produits coordonnés facilitant l'accès au sport et à la culture pour les jeunes du territoire (ex : Pass Scolaire PMB).

Culture

Labellisation et accompagnement des manifestations culturelles présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire (Ex : Festival du Baroque).

Gestion de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques.

Énergie et développement durable

Prise en charge des structures de conseil spécialisées dans les domaines des économies d'énergie dans le bâtiment et l'habitat jusqu'au terme du Plan Intégré transfrotalier de l'Espace Mont-Blanc (PIT).

Mise en œuvre d'actions en faveur de la réduction de la pollution atmosphérique (PPA).

Autres

Gestion et entretien d'une structure d'accueil pour les animaux en divagation (fourrière), d'une pension d'animaux en direction des populations locales et touristiques et d'une structure pour l'élimination des cadavres d'animaux.

Mise en œuvre d'une politique visant à une réception par voie numérique des chaînes de télévision nationales et locales sur l'ensemble du territoire. Soutien à la chaîne de télévision TV8 Mont-Blanc.

Gestion et entretien des Relais Information Service (RIS) sur le territoire.

Les Communautés de Communes fonctionnent sur 2 principes de base :

- **Principe de spécialité** : c'est-à-dire qu'elles ne disposent que de compétences d'attribution, limitées au territoire des seules collectivités qu'elles associent.
- **Principe d'exclusivité** : le transfert d'une compétence entraîne le dessaisissement corrélatif par ses collectivités membres.

Selon l'article **L5214-16**, une communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, **2 compétences obligatoires** et **3 compétences optionnelles** parmi les 7 possibles (protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, création, aménagement et entretien de la voirie ; construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ; action sociale d'intérêt communautaire, tout ou partie de l'assainissement) puis **toute autre compétence facultative**.



Les acteurs intercommunaux

À la tête du territoire, le Président est entouré de conseillers communautaires désignés au sein des conseils municipaux de chaque commune. Ensemble, ils siègent au conseil communautaire et travaillent à la concrétisation de projets autour des compétences de la CCPMB et au service de l'intérêt des administrés.

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est présidée en janvier 2013 par Jean-Marc PEILLEX, Maire de Saint-Gervais et Conseiller Général.

Le Conseil Communautaire

Il est composé de 41 délégués qui ont été désignés au sein des conseils municipaux de chaque commune. Sous l'autorité du Président, les délégués communautaires réalisent les projets autour des compétences de la CCPMB et votent les décisions nécessaires leur l'avancée. Ces votes, appelés délibérations, sont visés en sous-préfecture après chaque conseil.

Le Bureau Communautaire

Le bureau donne les orientations stratégiques de la collectivité et retient les dossiers qui seront présentés pour délibération au Conseil Communautaire.

Le Bureau Communautaire est composé du Président et de 11 vice-présidents :

Président	Jean-Marc PEILLEX, maire de Saint-Gervais
1 ^{ère} Vice-Présidente	Solange SPINELLI, 1 ^{ère} adjointe de Sallanches
2 ^e Vice-Président	Gilles PETIT-JEAN GENAZ, maire de Passy
3 ^e Vice-Présidente	Sylviane GROSSET-JANIN, maire de Megève
4 ^e Vice-Président	Jean BERTOLUZZI, maire de Combloux
5 ^e Vice-Président	Yann JACCAZ, maire de Praz-sur-Arly
6 ^e Vice-Président	Léonard BRONDEX, maire de Domancy
7 ^e Vice-Président	Georges MORAND, maire de Sallanches
8 ^e Vice-Président	Yves TISSOT, adjoint de Passy
Membre	Jean-Louis MOLLARD, maire des Contamines-Montjoie
Membre	Bernard GROSSET-JANIN, maire de Demi-Quartier
Membre	Serge PAGET, maire de Cordon



Le **Conseil Communautaire** se réunit au minimum tous les trimestres en alternance dans chaque commune. En 2013, le Conseil Communautaire s'est réuni à **7 reprises** pour voter plus de **131 délibérations** dont 90 % des décisions ont été prises à l'unanimité et 10% à la majorité.

En 2013, le bureau communautaire s'est réuni à **23 reprises**.

L'équipe administrative et technique

En 2013, les services comprennent 67 agents qui mettent en œuvre les actions votées en Conseil Communautaire.

Les commissions

11 commissions travaillent selon des thématiques précises à l'avancée des projets. Ces commissions sont composées d'élus des communes membres et de techniciens. Elles examinent en détail les dossiers et émettent des propositions d'actions qui sont ensuite soumises au bureau. Les vice-présidents gèrent chacun une commission dédiée à une compétence de la CCPMB, en respect des statuts en vigueur.

en détails :

- **Aménagement de l'espace :**
présidée par Jean-Marc PEILLEX
- **Développement Economique et Touristique :**
présidée par Yann JACCAZ
- **Culture :**
présidée par Sylviane GROSSET-JANIN
- **Logement, Solidarité, Précarité :**
présidée par Solange SPINELLI
- **Environnement, Espaces Naturels :**
présidée par Yves TISSOT
- **Agriculture :**
présidée par Léonard BRONDEX
- **Ordures Ménagères :**
présidée par Jean BERTOLUZZI
- **Sport et Enseignement :**
présidée par Georges MORAND
- **Appel d'Offres, Délégation de Services Publics :**
présidée par Gilles PETIT-JEAN GENAZ
- **Personnel :**
présidée par Jean-Marc PEILLEX
- **Finance, Transfert de Charges, Entente :**
présidée par Jean-Marc PEILLEX



Pour assurer une meilleure lisibilité des actions et projets de la CCPMB, la diffusion de l'information s'articule autour d'outils complémentaires.

La Newsletter

Diffusée tous les deux mois auprès de 350 abonnés, elle permet une meilleure réactivité dans la diffusion de l'information. Depuis le mois d'août 2013, 4 newsletters ont été envoyées avec des statistiques d'ouverture plutôt satisfaisantes.

L'abonnement est gratuit par mail à communication@ccpmb.fr

Le journal intercommunal

Ma Vie au Pays du Mont-Blanc est diffusé gratuitement chaque trimestre en plus de 25 000 exemplaires. Il relate les faits importants de la Communauté de Communes. Un focus présente un projet ou une action de l'intercommunalité. Par exemple, en septembre, sur le Facilibus et en décembre, sur la mutualisation de la collecte des ordures ménagères.

Le rapport d'activités

Publié une fois par an, il donne une vision complète des actions conduites et des résultats obtenus par l'équipe intercommunale.

La communication événementielle

À chaque événement, son identité est mise en valeur. Un plan de communication ciblé est réalisé, par exemple, la diffusion de flyers ou affiches, la rédaction de communiqués de presse, un plan média... Le lancement du transport à la demande – le Facilibus –, a donné lieu à un plan de communication conséquent.

Les relations presse

La presse est tenue informée régulièrement des projets et des réalisations de la Communauté de Communes. En 2013, 27 communiqués de presse ont été envoyés et repris dans la presse locale et régionale. Dès septembre 2013, la CCPMB n'a pas pu poursuivre la mise en place de ses outils de communication car elle est tombée dans les délais de la loi électorale, limitant la communication des élus en place.

A venir, le **site internet** de la Communauté de Communes verra le jour sous un nouveau design et une nouvelle adresse : **www.ccpmb.fr**. Il permettra de suivre l'actualité de la Communauté de Communes et à terme d'effectuer des démarches en ligne.



Les services intercommunaux sont ouverts et à l'écoute du public : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le vendredi de 9h00 à 12h00



La CCPMB, un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre

Une communauté de communes permet de financer à plusieurs ce que les communes seules ne pourraient porter. Le principal avantage réside alors dans sa capacité à mutualiser des moyens et des ressources (matériel, ingénierie, personnel...), tout en recherchant des modes d'organisation les plus efficaces au moindre coût.

Les recettes :

Une communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre. Cela signifie qu'elle perçoit de la fiscalité sur les taxes locales. Elle dispose donc d'une plus grande autonomie financière.

La fiscalité

Les bases fiscales évoluent régulièrement chaque année en fonction de deux variantes : l'**augmentation du nombre de contribuables** et la **revalorisation des bases fiscales** décidée par l'Etat.

Les principales recettes de la CCPMB proviennent de la fiscalité. Elle perçoit directement 4 taxes :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : les propriétaires d'immeubles (usage professionnel ou d'habitation),
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : les propriétaires de terrains et en particulier, en milieu rural, les agriculteurs,
- **Taxe d'habitation (TH)** : les occupants de logements.

Les bases d'imposition de ces 3 taxes sont assises sur la valeur locative

- **Cotisation foncière des entreprises (CFE)** – ancienne taxe professionnelle: les entreprises, à l'exception de celles agissant dans certains secteurs comme l'agriculture.

Une cinquième taxe est perçue par la CCPMB, la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) car elle exerce, depuis sa création, la compétence correspondante. Son taux a été maintenu à celui de 2012. Elle s'organise en 11 secteurs correspondants aux 10 communes et Passy qui dispose de deux secteurs pour le prélèvement de la TEOM. Sur un plan comptable, chaque secteur est resté clairement identifié. Les investissements par secteur ne seront possibles que dans la mesure où les recettes liées au taux de TEOM du secteur le permettent. Le conseil communautaire du 27 mars a voté les taux fixés par les communes avant le 31 décembre 2012 à l'identique.

L'uniformisation des taux de TEOM est une finalité à long terme, prévue à 10 ans. Les efforts seront d'abord concentrés pour identifier des groupes de secteurs communaux qui peuvent converger vers un taux unique. Cette démarche a été amorcée des 2013 en accompagnement des réflexions sur les mutualisations et organisations par groupe de communes.

Dynamique des bases fiscales

	2011-2010	2012-2011	2013-2012	Moyenne sur 3 ans
Taxe d'habitation	5,07 %	4,84 %	2,45%	4,28 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3,86 %	3,27 %	2,58 %	3,34 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	-0,56 %	0,82 %	1,63 %	0,63 %
Cotisation foncière des entreprises	1,84 %	-1,12 %	3,88 %	1,53 %

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : les propriétaires d'immeubles (usage professionnel ou d'habitation).
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : les propriétaires de terrains et en particulier, en milieu rural, les agriculteurs.
- **Taxe d'habitation (TH)** : les occupants de logements. Les bases d'imposition de ces 3 taxes sont assises sur la valeur locative.
- **Taxe professionnelle (TP)** : les entreprises, à l'exception de celles agissant dans certains secteurs comme l'agriculture.

Les taux de TEOM : cf Rapport d'activité annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Alors que les communes ont connu des augmentations de bases proches de 5% pour la taxe d'habitation et 3,5% pour la taxe foncière, l'année de création de la communauté de communes, on enregistre un fléchissement de la dynamique des bases autour de 2,5%. Cela s'explique principalement par la baisse de la revalorisation des bases fiscales par l'Etat.

La communauté de communes perçoit 86% de son produit fiscal « 4 taxes » des ménages. Cela s'explique par le fait que la communauté de communes exerce peu de compétences en matière de développement économique et n'a donc pas choisi un régime fiscal lui permettant de devenir l'unique interlocuteur des entreprises dans ce domaine. Par ailleurs, la part de la fiscalité locale due par les entreprises a fortement baissé en 2010 dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.

Le produit fiscal

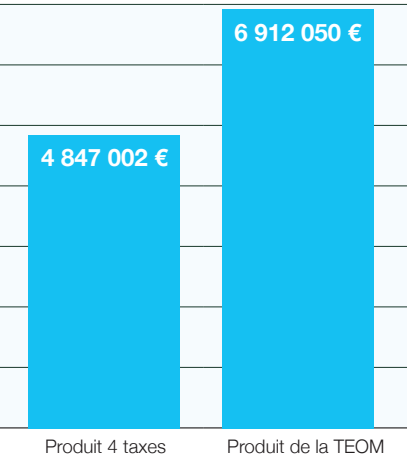
Le produit fiscal total de la communauté de communes s'élève à **11 759 052 €** en 2013. **59%** de ce produit est constitué de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cela permet de voir la part que prend cette nouvelle compétence intercommunale dans le budget de la communauté de communes.

Les 4 taxes, on parle aussi des « 4 vieilles » sont les impôts locaux sur lesquels les communes et la communauté de communes ont un pouvoir de taux.

A partir de 2014 seulement, la communauté de communes sera amenée à définir le taux de ces taxes. En effet, en 2013, année de création de la communauté de communes, les élus ont seulement déterminé le produit fiscal attendu (soit 4,85 Millions d'euros) pour pouvoir financer les compétences qui lui sont confiées, hors de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Ce sont les services fiscaux de l'Etat qui ont alors calculé les taux d'imposition en fonction des taux moyens pratiqués par les communes.

Produit fiscal 2013

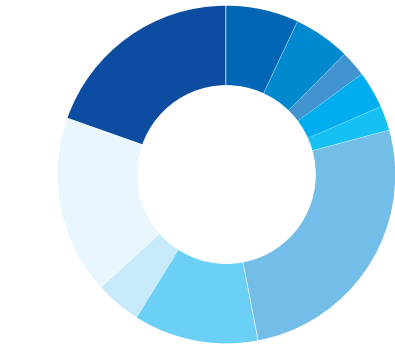


Répartitions du produit des 4 taxes en 2013 (hors TEOM)



- Taxe foncière bâtie : 33%
- Taxe d'habitation : 52%
- Cotisation foncière des entreprises 14 %
- Taxe foncière non bâtie : 1%

Répartitions des revenus fiscaux par commune



- Combloux : 6,82 %
- Contamines-Montjoie : 5,81 %
- Megève : 26,10
- Cordon : 2,20 %
- Passy : 11,78 %
- Praz-sur-Arly : 4,26 %
- Demi-Quartier : 3,69 %
- Saint-Gervais les Bains : 17,58 %
- Domancy : 2,31 %
- Sallanches : 19,45 %

En 2013, il a été nécessaire d'anticiper l'évolution des charges de la communauté de communes pour les années futures : les besoins d'autofinancement, les projets et missions, les évolutions des charges, les questions qui se réglaient dans un syndicat mixte au moment de fixer le montant des participations communales, se régleront à compter de 2014 au moment de voter les taux de fiscalité de la communauté de communes.

La DGF

La CCPMB perçoit de l'Etat la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). En 2013, elle s'élève à 370 K€ soit 5,50 € par habitant. Plusieurs éléments entrent dans le calcul de la DGF (compensations, prise en compte du potentiel fiscal, choix de la fiscalité...). La création d'une communauté de communes permet d'espérer une DGF mais son bonus est peu élevé au regard :

- du choix de régime fiscal : la CCPMB a un régime de fiscalité additionnelle dont la dotation d'intercommunalité est moins élevée qu'une intercommunalité en fiscalité professionnelle unique
- du volume de compétences transférées qui entrent dans le calcul de la DGF intercommunal au travers du coefficient d'intégration fiscal

L'accroissement de la DGF intercommunale peut se faire de différentes manières et notamment :

- le changement de régime fiscal
- l'augmentation de la population
- l'augmentation du Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) qui correspond au poids de fiscalité perçue par la communauté de communes.

En d'autres termes, plus la communauté de communes exercera de compétences transférées par les communes, plus elle aura de DGF.

Autres recettes

La CCPMB perçoit également différentes dotations comme la Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) s'élevant à **15 770 €**.

Les dépenses

La CCPMB dispose de 3 budgets : le budget principal, le budget du chenil et celui de l'abattoir. Ces deux derniers sont Service Public Industriel Commercial (SPIC) c'est-à-dire qu'ils fonctionnent en autofinancement. Ils ont une obligation d'équilibre par les prestations de services accordées aux usagers.

Le budget principal de la CCPMB pour l'année 2013 a été voté lors du conseil communautaire du **27 mars**. D'un montant global de **2 842 190 €** en investissement et de **14 837 495 €** en fonctionnement (hors budgets annexes), ce budget permet de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'intercommunalité.

Contribution au FPIC

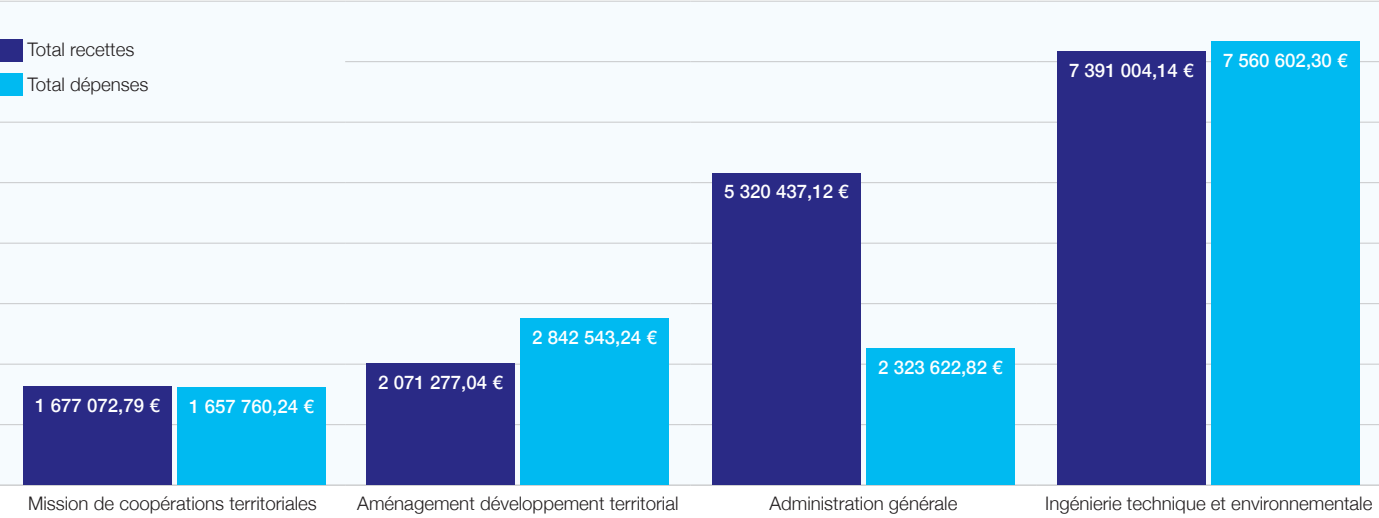
La CCPMB a versé **272 104 €** en 2013 au titre du Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). Il s'agit de prélever des ressources d'une partie des intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Au Pays du Mont Blanc, la Communauté de Commune et les 10 communes sont contributeurs.

Principaux chiffres du budget 2013 :

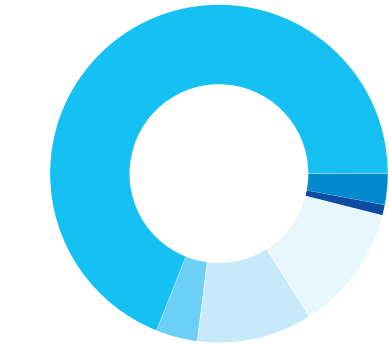
- Un résultat de fonctionnement de **2 764 637,22 €**,
- Un résultat d'investissement de - **688 374,73 €** et un report de crédits d'investissement sur 2014 de **2 383 220,52 €** de dépenses et **575 000,00 €** de recettes,
- Un résultat de clôture consolidé de **3 165 713,63 €**,
- Un endettement de **6 713 641,00 €** soit **144,18 €** par habitant et remboursable en 2.4 années d'épargne brute ; un taux moyen de 4.66 % ; **31 emprunts** dans 5 établissements bancaires).

Dépenses et recettes par pôle

Produit fiscal 2013

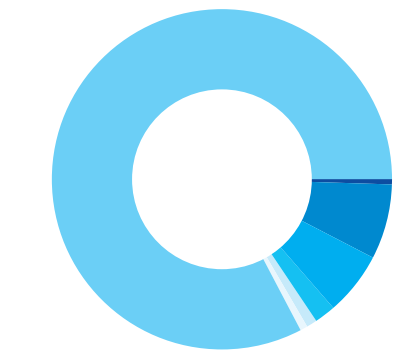


Dépenses totales pôle aménagement développement territorial
(y compris charges de personnel)



- Transports scolaires : 69%
- Urbanisme réglementaire : 4%
- Actions sociales et culturelles : 11%
- Developpement économique, touristique et emploi : 12%
- Politique de l'habitat : 1%
- Transport à la demande : 3%

Dépenses totales pôle ingénierie technique et environnementale
(y compris charges de personnel)



- Collecte et traitement des déchets : 82,7%
- Informatique et nouvelles technologies : 0,5%
- Environnement, nature, sentiers : 7,1%
- Centre sportif : 6%
- Informatique dans les écoles : 2%
- Politiques agricoles et forestières : 1%
- Gestion et entretien du patrimoine : 0,7%

Dépenses totales administration générale et missions de coopération territoriales
(y compris charges de personnel)

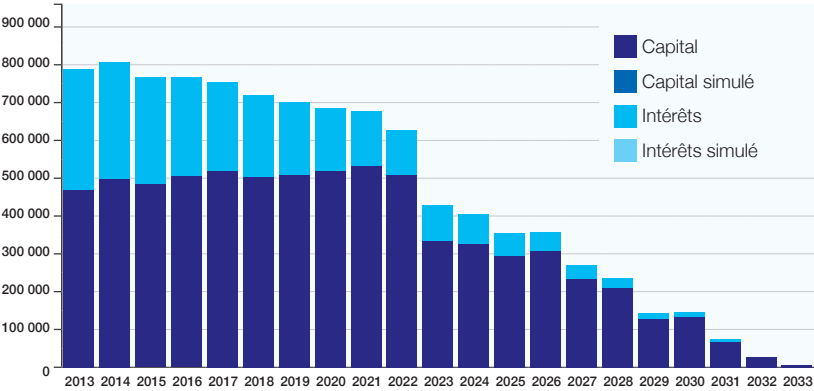


- Service mutualisé amendes de police : 0,5%
- Mission de coopérations territoriales (Programmes PIT) : 41,6%
- Fiscalité : 6,8%
- Opérations financières et d'ordres : 20,9%
- Communication touristique : 4,1%
- Communication institutionnelle : 2,8%
- Affaires scolaires : 2,1%
- Services administratifs : 21,2%

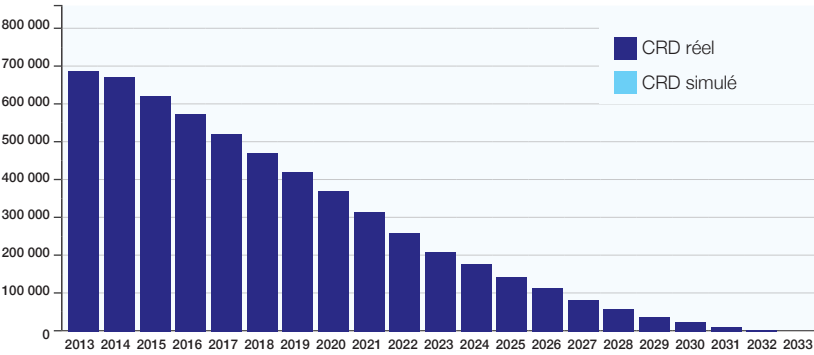
Endettement

Le budget 2013 s'est articulé autour des axes suivants.

Flux de remboursement



Évolution du Capital Restant Dû (CRD)



Poursuivre le projet intercommunal conduit précédemment par le Syndicat Mixte du Pays du Mont-Blanc.

Au début 2013, l'ensemble des projets anciennement portés par le SMPMB ont été passés en revue par les commissions. L'objectif étant que la CCPMB se donne les moyens de continuer l'ensemble des projets qui avait été portés en 2012. Cet axe comprend également la question de la coopération avec nos voisins et en particulier la mise en place d'une conférence d'entente avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc pour poursuivre les projets communs existants, mais aussi défendre des positions stratégiques et des intérêts communs. Ainsi que la continuation des partenariats transfrontaliers, notamment dans le cadre des projets européens.

Créer le service intercommunal d'Ordures Ménagères.

Cette compétence nouvelle est un enjeu à part entière. Elle a presque doublé le personnel de l'intercommunalité, en augmentant de 26 agents, tous transférés des communes, avec la nécessité de réussir leur intégration à la nouvelle entité intercommunale. La réussite de cette compétence passe également par le renforcement de l'ingénierie de projet avec le recrutement d'un directeur des services techniques qui pilote la mutualisation des services et veille à adapter le service aux besoins de la population.

Le budget principal 2013, c'est aussi :

- 1951 mandats de paiement émis pour un cumul de 14 397 862,06 € TTC,
- 268 titres de rectetes émis pour un cumul de 16 463 597,97 € TTC.

Répartitions du CRD par banque



- Autres banques : 1%
- Caisse d'Epargne : 50%
- Crédit Agricole : 9%
- DEXIA Crédit Lyonnais : 8%
- Crédit Mutuel : 32%

Poser les fondations du développement du projet communautaire de la nouvelle communauté de communes.

Si 2013 est l'année initiale de la communauté de communes, elle a dû prendre en compte les projets nouveaux auxquels elle doit faire face, ainsi que l'anticipation de l'évolution des charges à venir comme :

- Le développement des services de transport, compétence essentielle de la communauté de communes : mise en place de la compétence de transport à la demande (TAD), amélioration de l'offre de transport éventuellement dans le cadre de création d'un PTU (périmètre de transport urbain).
- 2013 a été l'année de l'adoption définitive du PLH (Programme Local de l'Habitat) pour un montant total de 385 K€ programmés.
- Des moyens spécifiques pour les études sur le développement de l'intercommunalité.
- Les études nécessaires à l'entretien du patrimoine et sa rénovation et notamment les travaux du centre sportif.
- La valorisation du patrimoine avec l'ouverture large aux publics de la piscine intercommunale dès l'été 2013.
- Dans le cadre de l'aménagement de l'espace, financement du développement du Très Haut Débit en lien avec le SYANE. Une enveloppe de 825 K€ sur 4 ans est à prévoir, avec 247 500 € dès 2013.
- La compétence dans le cadre des Contrats de Rivières qui comprend la participation précédemment dévolues aux communes de 295 K€ pour l'adhésion au SM3A et 16,3 K€ pour le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly, ainsi que 27 K€ à prévoir pour le financement du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)
- En matière d'environnement, la mise en place du « Fonds Chaleur » dans le cadre du PPA (Plan de Protection de l'Air) pour 30 K€ par an.
- L'évolution du Contrat de Développement en Rhône-Alpes (CDRA) permettant d'engager la région dans un soutien des projets locaux de développement de notre territoire.

Nos objectifs 2014 :

La Communauté de Communes poursuit son travail de modernisation et de lisibilité budgétaire en perfectionnant le découpage par pôles et par services. Un dispositif de contrôle interne comptable permettant d'améliorer l'indice de qualité comptable du budget principal et des budgets annexes sera mis en place. Elle souhaite parvenir à la dématérialisation des opérations comptables et budgétaires via le protocole d'échange standard version 2. Une période de tests préalables sera effectuée à la demande de la Direction départementale des finances publiques. Un projet de schéma de mutualisation sera élaboré.

Les ressources

Pour concrétiser ses projets et assurer la gestion des services au quotidien, la Communauté de Communes fait appel à 66 agents dont 43 titulaires de la fonction publique et 23 contractuels auxquels s'ajoutent 6 saisonniers.

Les agents ont en moyenne 43 ans et sont en majorité des hommes.

Mouvement des agents :

Arrivées	Départs
• Mathilde Barbier, Responsable du Pôle ressources • David Ben Sadoun, Directeur général des services • Cassandre Dewintre, Instructeur des droits du sol • Lionel Kieronski, Directeur des services techniques • Pascal Poirrier, Ripper • Jérémie Saint Martin, Agent technique polyvalent	• Jean-Pierre Allard, Ripper (disponibilité) • Sylvie Bonsergent, Chargée de la gestion financière des transports scolaires (retraite) • Bernard Franck, Agent d'entretien et de surveillance (retraite) • Isabelle Ghizzo, Pôle ressources (disponibilité) • Luke Hennekin, Instructeur des droits du sol • Ghislaine Ravanel, Directrice des services (retraite)

Carnet rose

Alice Amblard, le 25 novembre 2013

Actions sociales pour le personnel

Au 1^{er} janvier 2013, avec la création de la CCPMB et l'intégration du personnel communal affecté à la collecte des ordures ménagères, le groupement du personnel a été transformé, passant de 30 à 70 adhérents. Sa gestion a dû être repensée.

Le groupement du personnel, après avoir obtenu l'assurance du soutien des élus, a opté pour adhérer au CNAS (Comité National d'Actions Sociales). Cet organisme offre des prestations très variées qui répondent mieux aux multiples situations des salariés. Cette décision a été prise lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 19 juin 2013 en présence de 34 salariés (43 représentés) et du Président de la Communauté de Communes.

En complément, le groupement permet toujours de bénéficier de prestations « locales » à prix préférentiel. Ainsi en 2013, 23 cartes ASLIE, 23 allers/retours pour le tunnel du Mont-Blanc, 330 places de cinéma, 82 places de bowling et 29 places de laser Game ont été achetés.

Progressivement, de plus en plus de salariés se familiarisent avec les nouveaux avantages proposés et les mobilisent.

26 agents ont été transférés des communes au moment de la prise de la compétence « ramassage et traitement des ordures ménagères » dont **12 chauffeurs, 11 rippers, 3 gardiens de déchèterie et 1 agent administratif.**



Mutualiser et mettre en commun, les premiers défis de la CCPMB



Instructeur du droit des sols : au service des petites communes

La Communauté de Communes met à disposition deux agents pour l'instruction des permis de construire de 5 communes (Cordon, Combloux, Praz-sur-Arly, Demi-Quartier et Domancy). C'est une fonction qui demeure communale. En 2013, leur travail a été facilité grâce à la mise en place d'un logiciel unique sur l'ensemble des communes concernées. Il permet notamment de visualiser simplement les informations foncières.

En 2013, les 2 instructeurs ont conseillé et analysé 843 dossiers dont 209 permis de construire, 196 Déclaration Préalable de travaux et 438 Certificats d'Urbanisme.

Police Municipale, l'union fait la force

Le 12 juillet, les communes du Pays du Mont-Blanc ont fait un nouveau pas en avant en matière de coopération intercommunale. Les maires des Contamines-Montjoie, de Praz-sur-Arly, de Combloux et de Saint-Gervais se sont retrouvés pour signer la convention de mise en commun de leurs moyens de police municipale. Les communes de Megève et Demi-Quartier sont également signataires de la convention et associées à la démarche, sans mettre de personnel à disposition. Cela permet notamment d'assurer la continuité territoriale exigée par la Loi, dans le cadre d'une convention de ce type. Concrètement, en unissant leurs forces de police, ils créent une équipe de 6 agents qui pourront intervenir à tour de rôle sur l'ensemble des 4 communes.

D'une manière générale, la possibilité d'organiser des renforts ponctuels est très attendue par les communes notamment pour des festivités, des événements particuliers, en cas de remplacements de congés ou de formations, ou encore pour une intervention complexe.

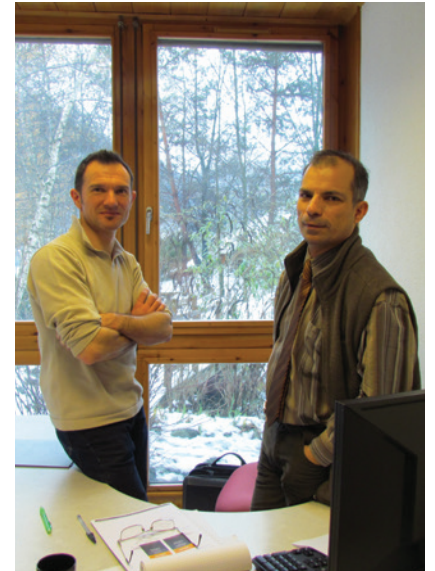
Après un premier été, le bilan est positif que ce soit du côté des maires des communes, des policiers et du public. Le contrôle des infractions a été plus efficace et la sécurité des événements a pu être renforcée.



La signature de cette convention par 6 des 10 communes de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, démontre qu'un travail intense se réalise pour faire évoluer les services à la population à l'échelle intercommunale.

Amonécole : une gestion unique de l'informatique des écoles

La Communauté de Communes joue un rôle d'accompagnement auprès des 30 établissements primaires du territoire pour faciliter le fonctionnement du logiciel de gestion dénommé « Amonécole ». Les intervenants du service informatique de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc effectuent actuellement un travail de maintenance (logiciel et matériel) et de « Hotline » auprès de ces établissements. 2 agents interviennent directement sur site pour administrer les réseaux et assurer la maintenance de 380 postes et 17 serveurs ainsi que du logiciel Amonécole.



Zoom sur les OM : une mutualisation aboutie

L'exemple le plus avancé de recherche d'économie d'échelle et de mutualisation est la mutualisation du service de collecte des ordures ménagères.

Depuis la création de la Communauté de Communes, **11 camions et 28 agents** de l'intercommunalité assurent chaque jour la collecte des déchets des foyers du territoire. Cette équipe se compose d'**1 responsable**, d'**1 responsable** d'exploitation, de **11 ripeurs**, de **13 conducteurs** et de **3 gardiens** de déchèteries.

Dans le cadre de la mutualisation des équipements, ce sont les mêmes camions qui collectent le tri et les déchets mais lors de tournées différenciées.

(cf : Rapport d'activité annuel Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers)



Pour valoriser l'économie locale

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a pris conscience de l'importance de valoriser l'économie locale des 10 communes. Dès sa création, elle a inscrit dans ses statuts, des compétences tant au niveau du développement économique avec, par exemple, l'animation du FISAC que de l'aménagement du territoire.

En 2013, elle a à son actif plusieurs réalisations de projets notamment la mise en place de la charte de balisage commercial mais également la participation à des salons touristiques.

Le développement économique : une compétence qui reste à construire



Le développement économique est une compétence obligatoire de toute communauté de communes. À sa création, la CCPMB a choisi d'exercer cette compétence autour de deux actions seulement : le FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) et les observatoires économiques et touristiques.

À côté de cela, la CCPMB participe à de nombreuses actions de promotion touristiques. Néanmoins, un travail important a été fait en 2013 pour analyser les pistes de travail et activer des projets de développement économique nouveaux.

L'économie du Pays du Mont Blanc est construite actuellement sur un modèle nettement résidentiel du fait de la prépondérance du tourisme. Il est aussi marqué par une sous-représentation de l'économie dite productive (économie exportatrice de produits à l'extérieur du territoire). Si cette tendance s'accroît, elle pourrait, à terme, avoir des effets négatifs. De plus, le Pays du Mont Blanc est considéré comme une zone de montagne fragile qui présente des risques et des coûts d'énergie élevés ce qui impacte considérablement le coût de la vie et affecte l'ensemble des secteurs d'activités économiques. Mais il bénéficie d'une image et d'une qualité de vie sur lesquelles les acteurs économiques et politiques peuvent s'appuyer pour le développement économique.

Ainsi en 2013, la CCPMB s'est engagée en collaboration avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc dans une réflexion sur l'**économie de proximité**, dans le cadre d'un appel à projet régional. Ainsi notre territoire vise à renforcer le lien entre économie productive et économie résidentielle ainsi qu'à réaliser un travail de fond avec les commerçants du territoire. Elle se soucie donc d'adopter une vision structurante en faveur du développement économique durable.

En 2013, il y a eu 3 rencontres économiques qui ont permis d'identifier trois pistes de travail :

Création d'un Pôle Mont-Blanc innovation

Il y a une forte mobilisation sur cet axe. Les acteurs économiques se sont retrouvés à 8 reprises pour travailler ensemble. Ils ont pour objectif de créer une infrastructure d'accueil et de services modulaire pour faciliter la création, le développement, l'installation et l'exploitation d'entreprises au Pays du Mont Blanc

Dans cette dynamique économique du territoire, les acteurs locaux ont un rôle central. 2 entreprises leader du territoire - QUECHUA et DYNASTAR - ont intégré l'équipe projet.

Le travail, réalisé par l'équipe projet, a abouti à la rédaction d'un projet de charte de développement économique PMB et à un diagnostic économique qui comprend 5 pistes d'actions :

- **Action 1** : Cartographier le foncier disponible pour le développement économique et identifier les initiatives exemplaires
- **Action 2** : Motiver et fédérer les acteurs sur l'intérêt de la démarche et les bénéfices attendus à moyen long terme
- **Action 3** : Expérimenter concrètement les premières actions en mode réversible sans aucun coût fixe engagé sur le long terme (utilisation de bâtiments disponibles avec location en très courte durée)
- **Action 4** : Création d'une plateforme d'innovation : comprenant un espace Fab-lab – des services associés – un cluster d'entreprises – acquisition /réservation de parcelles foncières

- **Action 5** : Faire du Pays du Mont Blanc un territoire reconnu labélisé (université du Mont-Blanc – centre interdisciplinaire du Mont-Blanc)

Élaboration de circuits courts alimentaires

Une réunion de travail a rassemblé les interlocuteurs de cette question le 6 novembre 2013. Elle a pour objectif de mieux articuler et mobiliser les différents maillons de la filière alimentaire du territoire pour valoriser les productions locales et permettre de satisfaire les consommateurs, très demandeurs de produits locaux.

La valorisation des savoir-faire locaux

En 2013, il y a eu la réunion de lancement. Cette piste de travail a pour objectif de mettre dans de prochaines brochures des Offices de Tourisme, des produits touristiques sur les savoirs faire locaux. Cela nécessite de définir les valeurs du territoire et d'identifier les savoir-faire locaux à mettre en avant mais aussi de mobiliser les détenteurs de ces savoir-faire.

L'observatoire économique

En mars 2013, dans le cadre de sa compétence développement économique, la CCPMB a sollicité les chambres consulaires (CCI/CMA74) pour la mise place d'un « Observatoire Économique Territorial ». Il permet de mettre en perspective des indicateurs entre eux et d'alimenter la réflexion stratégique des acteurs locaux en matière d'économie et de les aider à définir les grands enjeux de leur territoire.

C'est une action qui coûte **12 720 € HT** dont 50% est pris en charge par la CCI/CMA et **6 360 € HT** par la CCPMB.

Un appui au commerce local

Le FISAC : un projet en panne

C'est la première expérience de travail intercommunal sur l'économie de proximité. Un travail qui a consisté à fédérer les acteurs du territoire autour d'un programme d'actions (fonctionnement et investissement).

Concrètement, 5 axes de travail ont été retenus dont le soutien au développement des entreprises artisanales et commerciales. Initialement près de **xx €** devaient être alloués par l'État à ce projet.

Ce projet a connu un coup d'arrêt en 2013 en raison du désistement de l'État qui n'a donné aucune garantie sur ces financements. Néanmoins, certaines actions ont été maintenues comme des cours d'anglais qui ont permis une formation pour **xx** personnes, dans le cadre des actions conduites pour l'Union commerciale. La CCPMB a soutenu son action en facilitant son organisation.

Recensement des commerces dans une application dédiée

Depuis 4 ans, le Pays du Mont Blanc dispose d'une application de smartphone dénommée **iMont-Blanc** qui recense un certain nombre de services du territoire. En 2013, il a été décidé de l'utiliser pour mettre en valeur l'ensemble des commerces du territoire. A présent, **iMont-Blanc** offre la possibilité, pour les vacanciers comme les habitants du territoire de trouver rapidement et facilement les commerces, restaurants, hébergements et activités recensées par l'ensemble des Offices de Tourisme par l'intermédiaire de la base de données départementales SITRA. Cette mise à jour sera effective au premier trimestre 2014.

En 2013, l'observatoire c'est :

- **4 tableaux de bord** trimestriels comprenant des indicateurs clé sur les établissements, déclinés par secteur d'activité et commune.
- **12 lettres de veille presse** "acteurs et territoires" : coupures de presse locale.
- **12 lettres de veille économie et tendances** : résumé d'études ou d'articles spécialisés.
- **1 présentation annuelle** : retrospective de l'année écoulée.





Une signalétique qui valorise les commerces de proximité

Dans son rôle d'animateur du Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (FISAC), la Communauté de Communes travaille à la valorisation des commerces de proximité. Lors de son Comité de pilotage du 3 juillet 2012, il a été décidé de lancer une étude sur la signalétique commerciale et artisanale de proximité à l'échelle intercommunale.

La charte graphique de Signalétique d'Information Locale (SIL) a pour objectifs de :

- Mettre à disposition des usagers (notamment la clientèle touristique) une signalétique claire et efficace. Elle facilite l'accès aux services en apportant une identification et un guidage clairs.
- Intégrer la signalétique au paysage local : elle devra être respectueuse de l'environnement, du paysage local et conforme au cadre exceptionnel du Pays du Mont-Blanc.
- Promouvoir l'image et l'identification du territoire de la CCPMB : elle devra mettre en valeur et rendre lisible l'action de la CCPMB en matière de développement et d'aménagement du territoire.

Elle a été présentée aux élus et approuvée au conseil communautaire du 25 septembre 2013.

L'emploi et la formation

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a un partenariat avec la **Maison De l'Emploi** et la **Mission Locale Jeune**. Il prévoit des programmes d'actions communes pour soutenir l'emploi sur le territoire.

En 2013, il repose sur 3 piliers :

- Participer à l'anticipation des mutations économiques : par exemple, en facilitant l'adéquation entre emplois et formations ou les conditions d'emplois des saisonniers ou en améliorant la connaissance sur les métiers porteurs et les formations correspondantes...
- Contribuer au développement de l'emploi local par les créateurs ou repreneurs d'entreprise : par exemple, en facilitant l'information et l'orientation des porteurs de projet vers les partenaires et dispositifs à l'échelle du territoire ou en renforçant la capacité des créateurs à mener leur projet de création ou de reprise d'entreprise au regard des spécificités territoriales...
- Réduire les obstacles culturels et sociaux à l'accès à l'emploi des publics fragilisés : par exemple, en mettant à disposition une offre de bureaux et des prestations d'accueil de proximité pour les acteurs du SPE (Service Public de l'Emploi), en cohérence et en coordination avec Pôle Emploi...

Concrètement la CCPMB soutient la Mission Locale Jeunes à hauteur de **51 200 €** soit 1,10 €/habitant et la Maison de l'emploi à hauteur de **60 533 €** soit 1,30 €/habitant.

Chiffres clés 2013 :

Aide à la création d'entreprises :

- **113** porteurs de projets de la CCPMB reçus à la Maison de l'Emploi chaque année.
- **240** visiteurs accueillis au Forum Création / Reprise d'Entreprise.
- **53** formations thématiques à la création et reprise d'entreprise ont été organisées pour **292** participants.
- Accès gratuit aux notaires et avocats pour les porteurs de projets sur Sallanches.

Emploi :

- **3 8250** personnes accueillies sur le site de Sallanches provenant de la Cyberbase, la CAF, la création d'activité, le point Ecoute Jeunes, ...
- **120** personnes, dont **37** professionnels de la CCPMB ont participé aux journées des professionnels de l'orientation.

Saisonnières :

- **650** saisonniers accueillis sur les sites de Chamonix et Megève.

Les actions de promotion du territoire

La Communauté de Communes intervient également en matière de promotion de l'image du territoire. Elle travaille de différentes manières aux côtés des Offices du tourisme à la promotion de son territoire.

Les Salons

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc prend en charge la réservation et l'aménagement des stands « Destination Mont-Blanc » sur différents salons nationaux et internationaux. Ainsi les Offices de Tourisme sont partis en 2013 promouvoir l'image du territoire dans 4 salons :

- **Salon des vacances**, à Bruxelles, du 31 janvier au 4 février 2013
- **Alta Quota**, à Bergame, en Italie, du 11 au 13 octobre 2013
- **Kidexpo**, Salon dédié aux enfants et aux familles, à Paris, du 19 au 23 octobre 2013
- **London Ski Show**, à Londres, du 30 octobre au 3 novembre 2013.

Et dans la rencontre professionnelle **The Alps**, qui s'est déroulée en septembre, à Chamonix-Mont-Blanc.

Le site internet : www.pays-du-mont-blanc.com

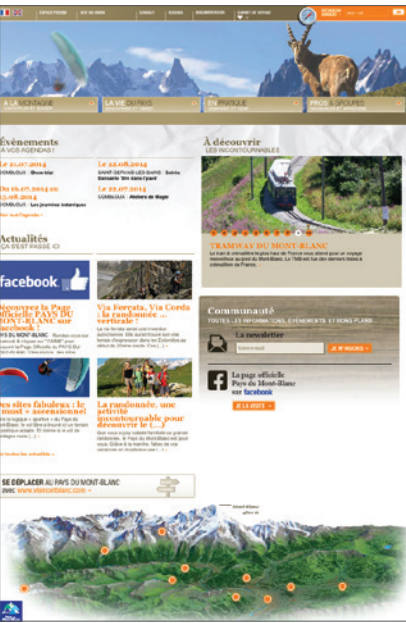
Vitrine touristique du territoire des 14 communes, il est essentiellement alimenté par du contenu de la base de données touristique départementale SITRA. Il est destiné à mettre en avant les animations et agendas provenant des différents Offices de Tourisme du territoire ainsi que les activités.

La Centrale de réservation en ligne des refuges « Autour du Mont-Blanc »

Ce site internet - www.montourdumontblanc.com - a été réalisé dans le cadre du Plan Intégré Transfrontalier Espace Mont Blanc (PIT). 2013 a été la première année de fonctionnement en version définitive de ce site. Pour rappel, ce site permet de visualiser les disponibilités de chaque refuge sur des dates données. Son plus : il permet de construire un itinéraire et la réservation des lits en fonction d'une date de départ et le sens du parcours souhaité. Ce site a généré en 2013 près de 600 000 € de chiffre d'affaire pour les refuges du Tour du Mont-Blanc. Une grande réussite pour le Pays du Mont Blanc qui devrait largement se confirmer dans les années à venir.

Le site internet de cartographie

Le site internet www.carterandomontblanc.fr, créé également dans le cadre du PIT Espace Mont Blanc, permet de connaître l'ensemble des possibilités de randonnées dans l'Espace Mont-Blanc – sur l'ensemble du Pays du Mont Blanc (14 communes), dans la Vallée d'Aoste (Italie) et dans le Canton du Valais (Suisse). Il permet aussi de définir son propre parcours. Il met à disposition des fiches descriptives, des illustrations et d'évaluer les difficultés des parcours.



Données de fréquentation du site internet touristique 2013 : **52 533** visiteurs sont venus sur l'année 2013 dont **44 699** visiteurs uniques par contre, **68 %** des visiteurs ne visitent qu'une seule page.



Un soutien à l'agriculture

L'abattoir

L'activité sur l'année 2013 représente au total :

- 191 tonnes abattues, l'objectif de 200 Tonnes abattues est quasiment atteint.
- Près de 50% de bovins abattus, suivis de 14% de porcs.
- 112 tonnes découpées soit l'objectif fixé de 60%.
- 40 tonnes soit 548 bêtes commercialisées par la SAS commerciale en filière courte.

La réouverture de l'abattoir est rapidement devenu un enjeu important à l'échelle du Pays du Mont Blanc, pour le maintien d'une agriculture de montagne dans la mesure où il constitue :

- le dernier abattoir multi-espèces de toute la Haute Savoie,
- le seul abattoir à pratiquer un abattage d'urgence (des bêtes accidentées), mais aussi un abattage rituel,
- un équipement de proximité : seul abattoir présent dans un rayon de 40 km.

Inauguré en janvier 2013, il a ainsi terminé sa première année de fonctionnement. Officiellement, l'installation a été confiée le 19 décembre 2012 à l'exploitant SAS Monts et Vallées. Elle regroupe différentes structures agricoles collectives des Pays de Savoie dont l'association des utilisateurs de l'abattoir qui fédère à elle seule environs 180 exploitations agricoles. Les premiers mois de fonctionnement ont permis de proposer différentes évolutions pour accroître l'activité. Un programme de travaux de modernisation a été voté ainsi que des modifications de la grille tarifaire.

Des travaux concernant la création d'un quai d'expédition de carcasse par voie haute ont été préparés en 2013 et seront entrepris en 2014.

La commission paritaire pour la Délégation de Service Public s'est réunie 2 fois, en mars et en août. En complément, une rencontre a été organisée entre les 2 présidents de structure (CCPMB et SAS) et la commission a eu lieu au mois de juin.

Le **18 avril 2013**, un repas à base de viande de l'abattoir a été servi au restaurant scolaire de Megève pendant lequel les maires du territoire étaient présents.

Le partenariat avec la SICA

Le partenariat existant depuis 1992, entre le Pays du Mont-Blanc et le Syndicat d'Intérêt Collectif Agricole s'est poursuivi en 2013. Du fait de la réorganisation de l'intercommunalité, mais aussi de la baisse de la subvention dédiée, une réflexion a été menée en 2013, entre la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc et la SICA pour définir les bases d'une nouvelle convention de partenariat. Celle-ci renforce la reconnaissance réciproque des différentes structures et réaffirme le soutien aux projets collectifs dans le domaine agricole, afin de pérenniser l'activité sur le territoire.

Cette nouvelle convention a été validée le 11/12/13 pour l'année 2014.

Dans le cadre de ce partenariat, 3 projets ont été soutenus en 2013 :

- La réédition du dépliant « Partagez des instant nature avec les Agriculteurs du Pays du Mont-Blanc » publié au printemps 2013 en 20 000 exemplaires.
- Le Service de remplacement des agriculteurs ; le montant de l'aide accordé par la CCPMB s'élève à 5 700 €.
- Le plan de communication réalisé autour de la filière viande locale ; le montant de l'aide accordé par la CCPMB s'élève à 18 700 €.





Pour apporter des services aux habitants du territoire

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc est un regroupement de communes qui, dans un espace défini, élabore un projet de développement et d'aménagement commun.

Dans le cadre de ses compétences transférées par chaque commune membre, elle réalise des actions à l'échelle du territoire. Cette entité permet par ailleurs de considérer le territoire comme une unité ce qui lui donne plus d'impact que ce soit à l'échelle du département, de la région et même au national.

La CCPMB a pour mission de réaliser des services pour ses habitants permettant ainsi d'améliorer leur condition de vie en cohérence avec chacune de ses communes.

Se déplacer



Les déplacements au Pays du Mont Blanc sont un enjeu majeur pour les 10 communes, une question dont s'est saisi l'intercommunalité à plusieurs niveaux, que ce soit par les jeunes scolarisés ou par l'ensemble de la population, avec la mise en place du transport à la demande.

L'intercommunalité : l'organisateur des transports scolaires du territoire

Le Conseil Général de la Haute-Savoie est organisateur des transports scolaires dans le département depuis 1986. Il a confié à la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc la gestion du transport scolaire sur ses 10 communes. Pour réaliser cette mission, les services de l'intercommunalité utilisent le cahier des charges des transports scolaires départementaux qui définit les modalités d'organisation et de financement des transports scolaires relevant de sa compétence. En 2013, 3116 élèves ont été transportés sur les territoires de la CCPMB et CCVCMB.

Les bus du transport scolaire desservent les établissements scolaires publics ou privés soit :

- 20 écoles maternelles et primaires
- 7 collèges
- 6 lycées

Au total, 300 arrêts de transports scolaires existent dont :

- 278 pour la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc
- 22 pour la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

3 prestataires œuvrent sur le Pays du Mont-Banc :

- Société Alpes Transport,
- Autocars Jacquet, sous traitant SAT,
- Autocars BORINI,

Les bus des communes des Contamines-Montjoie et de Combloux viennent également renforcer ces effectifs.

Répartition par type de circuit au 31/12/2013 :

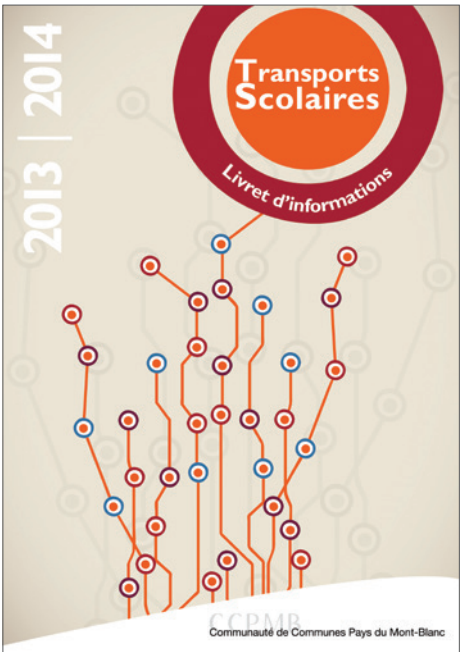
Types de Circuits	Nombre de circuits / lignes	Nombre de cars	Nombre d'élèves
Lignes Régulières	30	51	1 908
Circuits Spéciaux	43	46	1 008
SNCF	2	0	200
TOTAL	75	97	3 116

Répartition par niveau au 31/12/2013

CCPMB	Maternelles	Primaire	Collège	Lycée	Total
Circuits spéciaux	59	241	525	183	1 008
Lignes régulières			1 259	649	1 908
SNCF			2	198	200
TOTAL	59 soit 2%	241 soit 8%	1786 soit 57%	1 030 soit 33%	3 116

Des dérogations peuvent être accordées par les services du Conseil Général sur présentation d'une demande motivée. Pour l'année scolaire 2013/2014, ont été délivrées :

- 164 dérogations (soit 5,3% de l'effectif),
- 104 doubles cartes (parents séparés ou divorcés, soit 3,3% de l'effectif).



Zoom : la discipline, l'affaire de tous.

Au-delà de l'organisation du transport scolaire, les services de la Communauté de Communes s'attachent également à faire respecter des règles de bonne conduite à l'intérieur des bus pour l'ensemble des élèves transportés afin de prévenir les accidents. Des affiches installées dans chaque bus rappellent que :

- La montée et la descente dans le bus s'effectuent avec ordre,
- Les élèves doivent présenter un titre de transport,
- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire,
- Les élèves doivent rester assis, ne pas gêner ou distraire le conducteur,
- Il est interdit de fumer ou d'utiliser des briquets ou des allumettes,
- Il est interdit de jouer, crier, projeter quoi que ce soit,
- Il est interdit de toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, serrures, dispositif d'ouverture des portes ou issus de secours,
- Il est interdit de se pencher dehors.

En cas d'infraction, un conseil de discipline de la CCPMB convoque les parents et élèves concernés. Sur l'année scolaire 2012/2013, il y a eu 8 conseils de discipline.



Un nouveau service pour les 10 communes : Facilibus, le transport à la demande

Pour faciliter les déplacements et offrir une desserte au plus proche des résidents des 10 communes, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a mis en place un nouveau service : le **transport à la demande**. Une première pour une intercommunalité en zone de montagne et touristique.

Ce nouveau service à la population - appelé FACILIBUS- répond au schéma de la mobilité réalisé dans le cadre du PIT Espace Mont Blanc (Plan Intégré Transfrontalier) financé par des fonds européens. Il marque une nouvelle étape pour la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc en matière de développement durable et de la mobilité. 2013 a vu la fin de cette étude de faisabilité pour la création d'un service de Transport A la Demande sur le territoire et surtout en moins de six mois après le rendu de l'étude, la mise en place de ce service.

Depuis le 2 septembre 2013, **3 bus de 8 places** ont été mis en circulation, un quatrième bus les a rejoints dès le mois de novembre pour faire face au succès de fréquentation rencontré. Ils permettent de desservir les zones les moins denses où une ligne régulière ne se justifie pas. Néanmoins ce service n'entre pas en concurrence avec les lignes régulières gérées par le Conseil Général de la Haute Savoie. La priorité est toujours donnée aux réseaux existants.

La mise en place de ce service relève d'une délégation de compétences approuvée par le Conseil Général de la Haute-Savoie qui a apporté tout son soutien, en particulier pour la prise en charge des déplacements des personnes à mobilité réduite. À ce titre le Conseil Général de la Haute-Savoie apporte un concours financier de 50 000 € par an. Le prestataire de service retenu par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc à l'issue d'une procédure d'appel d'offres est Mont-Blanc Bus.

Le lancement du service s'est accompagné d'une **vaste campagne d'information et de sensibilisation** des futurs usagers. L'objectif : faire adhérer les jeunes et les moins jeunes à une nouvelle manière de se déplacer sur les 10 communes. Une journée d'animations dédiée a été réalisée le 2 septembre 2013 dans le centre-ville de Sallanches. Elle a été accompagnée d'une présence dans les principaux marchés du territoire, à Saint Gervais, Megève,

Passy et Sallanches pour permettre d'être en contact direct avec les usagers, mais aussi lors des Repas des Aînés des villes de Sallanches, Saint Gervais, Domancy, Combloux, Megève, Les Contamines Montjoie, des journées d'actions, pendant la semaine de mobilité, du 16 au 22 septembre, sur les marchés de Sallanches, Saint Gervais, Megève, à la foire agricole de Saint Gervais et une journée d'actions au Parvis des Fiz pour le lycée du Mont Blanc, le 13 novembre.

Par ailleurs, des points presse ont régulièrement eu lieu avec France 3, le Dauphiné libéré, le Messenger, et Radio Mont Blanc.

Enfin, toute la campagne de communication de la Communautés de Communes ayant eu lieu avant, pendant et après le lancement a bien appuyé la réussite du lancement du service : elle se composait de parutions régulières dans les journaux, d'articles dans le bulletin Ma Vie, d'une newsletter dédiée.

A la fin 2013, le total des recettes de septembre 2013 à février 2014 s'est élevé à environ 2000 € et l'ensemble des charges revient à 70 000 €. Cela revient à une recette d'environ 0,69 € par client, pour un coût d'environ 25,20 € par client, et à 1,83 € par kilomètre de production.



Un service qui change le quotidien

Jeune de Sallanches de 14 ans :

« Le Facilibus me permet d'aller rendre visite à mon grand-père et mon grand-père l'utilise également pour venir chez nous. »

Jeune femme qui ne peut conduire du Fayet :

« Je ne peux pas conduire, mais grâce au Facilibus, je peux programmer des sorties au cinéma avec mes 2 enfants ».

Une personne âgée de Passy :

« Je peux à nouveau me rendre au marché ou chez le coiffeur sans déranger constamment mes enfants »

Le fonctionnement du facilibus

Le Facilibus est accessible à tous en 3 étapes :

1 : J'adhère au service. 20 €/l'année ou 5 €/la semaine. Offert aux - 25 ans et + de 65 ans, aux demandeurs d'emploi et aux personnes à mobilité réduite.

2 : Je réserve mon trajet.

Au plus tard la veille de mon déplacement avant 17h30 au 0 800 2013 74. (Appel gratuit depuis un téléphone fixe). Le Facilibus fonctionne du lundi au samedi, sauf les jours fériés de 9h à 12h45 et de 13h45 à 18h30.

L'utilisateur ne peut réserver plus de deux transports par demi-journée, et pas plus de trois déplacements identiques sur 7 jours glissants.

3 : Je circule avec ma carte.

Gratuitement au sein de la zone entre les points d'arrêts existants ; en payant 2 € par trajet et entre différentes zones vers quelques points d'arrêts,

Toute personne se déplaçant sur le territoire de la CCPMB peut utiliser le service après s'être inscrit.

Cependant, Facilibus est un service complémentaire aux services existants. Ainsi, il ne peut être déclenché:

- Une demi-heure avant et une demi-heure après le passage d'une ligne régulière (LIHSA, Skibus).

- Un quart d'heure avant et un quart d'heure après le passage d'une navette.

Principaux points de montée

Arrêts	Nombre de clients
Gare SNCF Le Fayet	871
Place Charles Albert - Sallanches	352
Gare SNCF Sallanches	212
Hôpital Sallanches	151
Maison de Saint Gevais	126
Autogare - Megève	120
Les Pratz Saint Gervais	106
Marlioz École - Passy	99
Praz sur Arly (Office de Tourisme)	96
TélécabineDMC - Saint Gervais	89

Principaux points de descente

Arrêts	Nombre de clients
Gare SNCF Le Fayet	514
Place Charles Albert - Sallanches	392
Autogare - Megève	230
Gare SNCF Sallanches	146
La Comtesse Saint Gevais	127
Plateau d'Assy Praz Coutant	124
Hôpital Sallanches	120
Mairie Cordon	107
Les Pratz Saint Gervais	101
Marlioz École - Passy	97



Le succès a été immédiat dès sa mise en place en septembre 2013 :

- 1575 abonnés au 31 décembre
- 4423 voyageurs transportés
- 3754 missions
- ¾ des voyages se font Intrazones
- 41,5 % des voyages en groupage soit 4 trajets sur 10 s'enchaînent sans perte de temps ou sans faire de kilomètres supplémentaires

Profil type de l'utilisateur du Facilibus

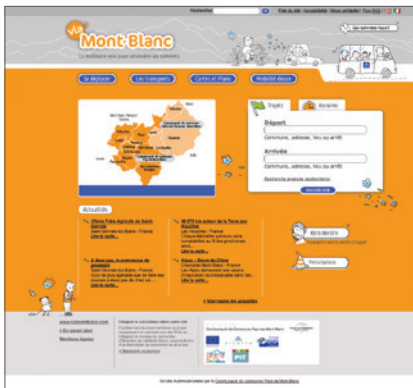
On constate que le FACILIBUS est utilisé majoritairement par les femmes. Ce qui est également flagrant c'est que dans les communes de Sallanches, Passy ou Megève le succès a été très rapide : les utilisateurs se sont très vite appropriés le service. Sallanches devient ainsi le second bassin d'origine des utilisateurs après Saint-Gervais qui avait de l'avance dans la mesure où ce service existait déjà sur la commune. Le service du Facilibus bat son plein en début et fin de matinée et d'après-midi. Il est d'ailleurs vivement conseillé de réserver son voyage quelques jours à l'avance et non pas la veille pour le lendemain, comme c'était prévu initialement.

Les élus de la Communauté de Commune Pays du Mont-Blanc ne souhaitent pas s'arrêter sur ces bons résultats au démarrage, c'est pourquoi les efforts de communication seront poursuivis pour sensibiliser la société civile à ce nouveau mode de transport.

Le service évolue sans cesse et au fur et à mesure pour toujours répondre au mieux aux besoins de la population. Ainsi le Conseil Communautaire a décidé d'élargir les conditions de gratuité aux allocataires RSA, aux titulaires de l'allocation adultes handicapés et aux personnes percevant une pension d'invalidité.

Une manière d'organiser ses déplacements : Via Mont-Blanc, la Centrale de mobilité du Pays du Mont Blanc

En novembre 2013, la version finale de <http://www.viamontblanc.fr> a été mise en ligne. Cette refonte totale de la centrale de mobilité est une première étape pour la création d'une base de données transfrontalière concernant l'optimisation des transports. Elle a été financée dans le cadre du projet « mobilité durable » du PIT Espace Mont Blanc (Plan Intégré transfrontalier).



Un soutien au logement

La Communauté de Communes se préoccupe également du logement des habitants du territoire. En 2013, une étape fondamentale du Programme Local de l'Habitat est franchie.

Suite à une étude, 64 % des ménages du Pays du Mont-Blanc est éligible pour occuper un logement locatif aidé suivant les critères fixés par l'état. Ce constat a encouragé les communes à définir leur 1^{er} Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce Programme définit les actions que la Communauté de Communes souhaite engager pour mettre en œuvre sa politique de logement et répondre aux besoins de ses habitants. Il s'agit d'une volonté des 10 communes de mettre en commun leur ambition de construction et leur potentiel avec pour problématique centrale : construire des logements accessibles.

La démarche a été initiée dès novembre 2007 dans le cadre du SIVOM du Pays du Mont-Blanc. En effet, il avait modifié ses statuts pour prendre la compétence « réalisation et mise en œuvre d'un PLH ». Puis des études ont été réalisées en mars 2010. Au final, c'est la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc qui a arrêté le projet final de PLH le 27 mars 2013. Il a été voté définitivement lors du dernier Conseil Communautaire le 11 décembre. Ainsi la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc aidera directement les communes dans la production de 696 logements. Ces dernières ayant la charge ensuite de trouver un bailleur social. L'aide accordée variera selon le type de logement et pourrait aller jusqu'à 40€ / m² de surface utile.

Organisation de l'accueil des gens du voyage :

Depuis 2009, l'intercommunalité du Pays du Mont Blanc gère 2 aires d'accueil sur les communes de Passy et de Sallanches pour loger les gens du voyage. Au total ce sont 20 emplacements qui sont à disposition. Pour permettre de faciliter les relations entre la Communauté de communes et les personnes accueillies, plusieurs rencontres ont eu lieu entre toutes les parties prenantes : maires des communes, gendarmeries, élus du territoire, techniciens, gens du voyage, services de l'État et du Conseil Général de la Haute-Savoie.

En effet, la CCPMB est chargée par la loi de réaliser les aires d'accueil et de les gérer. Mais les maires restent compétents pour la police de stationnement des caravanes ou pour la scolarisation des gens du voyage. L'État et le C.G74 sont chargés d'élaborer le schéma de départ des gens du voyage qu'impose la réalisation des aires d'accueil. Le C.G74 lui a également en charge l'action sociale obligatoire auprès des gens du voyage qu'il organise au travers d'une association : Alfa3A.

Logement des saisonniers, une nouvelle question à organiser pour la CCPMB

L'intercommunalité souhaite inciter la conversion des logements touristiques vacants en logements permanents à destination des saisonniers. Une étude a été conduite en parallèle du PLH en 2010. Une visite d'élus, de techniciens et membres du CLD a eu lieu aux Deux Alpes pour échanger et mieux appréhender leur expérience en cours : depuis 2003, la location aux employeurs, pendant toute la saison, d'appartements de résidents secondaires moins adaptés aux attentes de la clientèle touristique permet de loger des saisonniers.

Une expérimentation similaire a été mise en place dans la station des Contamines-Montjoie pendant la saison 2012/2013. La Communauté de Communes a appuyé ce projet en prenant en charge l'affranchissement des 800 questionnaires envoyés aux propriétaires. Au final, ce sont 3 appartements qui ont ainsi pu être loués par trois employeurs.

Cette expérience a permis de préciser et d'affirmer le rôle de chaque acteur sur cette thématique. Et au vu des retours positifs pour les employeurs, propriétaires et saisonniers, cette expérience est reconduite en 2014.



La Communauté de Communes intervient à différents niveaux et en direction de plusieurs publics dans ses missions d'aide et de soutien à vocation sociale et solidaire.

Organiser un réseau d'accueil autour d'une structure centrale d'hébergement d'urgence

Dès l'approbation du CDRA, la réflexion a été poursuivie avec les services sociaux des communes pour définir précisément les besoins et les ambitions. Très rapidement, le prix et la rareté du foncier comme de l'immobilier ont rendu difficile la continuité du projet.

Toutefois, en 2013, une rencontre dans le local de l'association Jules Ferry à Sallanches a été initiée pour se rendre compte que les lieux étaient trop petits et permettre la recherche de solutions pérennes. La CCPMB a fait preuve de réactivité en recherchant rapidement des pistes pour de nouveaux locaux.

Au final, l'objectif serait de créer 2 places d'accueil supplémentaires, soit un total de 8 places. En proposant cette action, le territoire a affirmé sa préoccupation pour les personnes en grande difficulté et sa volonté d'améliorer leur prise en charge en apportant des solutions intercommunales et concertées.

Améliorer l'accessibilité grâce à une commission intercommunale

Une commission Intercommunale d'Accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été créée le 20 mars 2013. Elle est composée de représentants élus et de techniciens des communes. Elle a pour but de soutenir les communes dans leur réflexion sur l'accessibilité. Il s'agit en effet de partager leur expérience entre chaque commune sur leur aménagement pour rendre leur territoire le plus accessible. Pour rappel, les établissements recevant du public ont l'obligation d'aménager leur espace aux personnes à mobilité réduite.

Permettre l'accueil d'enfants en situation de handicap dans toutes les structures communales

C'est une des actions phare du CDRA qui a d'ailleurs des répercussions sur l'ensemble du territoire. Le principe : plutôt que de partager un éducateur spécialisé entre toutes les haltes garderies du Pays du Mont-Blanc, comme envisagé initialement ; un programme de formation progressif sur 3 ans a été proposé au personnel des structures communales. Organisé par Les Mousaillons (Halte garderie de l'APEI Pays du Mont-Blanc) avec l'intervention de spécialistes de la thématique, au total 16 haltes garderies ont suivi les formations proposées, avec une moyenne de 15 participants à chaque fois. En 2013, il y a eu 132 formations. Un véritable pôle d'expertise a ainsi pu voir le jour, grâce à un financement de **21 990 €** de notre communauté de communes, auxquels s'ajoutent **8 010 €** de la CCVCMB.

Au final, ce pôle a permis :

- De débattre, à l'échelle intercommunale, sur l'accueil de jeunes enfants déficients, thème jusqu'alors peu abordé sur le territoire
- D'inscrire dans le temps – sur 3 ans – la mise en place des « bonnes pratiques »
- D'accueillir en mixité (valides et déficients) des jeunes enfants, ce qui a contribué à favoriser l'intégration de tous
- D'augmenter le temps d'accueil des enfants porteurs de handicap, permettant aux parents de bénéficier d'un service comparable aux parents d'enfants valides

Aider les projets en faveur de l'emploi

La Communauté de Communes a versé une aide de **60 533 €** à la maison de l'emploi et de 51 200 € à la mission locale jeune pour leur permettre de mener à bien leurs missions. (cf détails de leur action en page 28) Avec une aide de **5 590 €**, elle est également un partenaire financier de l'association Mont-Blanc Insertion qui a permis à 60 personnes de bénéficier d'un emploi, 25 ont quitté l'entreprise en fin de contrat et 50 % d'entre elles ont accédé à un emploi ordinaire. En 2013, lui a été accordée.

De plus, bien qu'elle n'ait pas trouvé sa viabilité financière dans les délais fixés, la CCPMB a été dès l'origine un soutien à l'expérience du Buffet de la Gare.

Enfin, une subvention exceptionnelle de **10 000 €** a été accordée au Jardin des Cîmes.



Identité visuelle des haltes garderies
« Les Mousaillons »

Soutenir les manifestations culturelles intercommunales

Au total, **18 200 €** ont été accordées par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc à 10 actions culturelles du territoire. Des critères permettent à la commission culture d’attribuer les aides à des événements qui en font la demande.

Le Festival du Baroque a quant à lui reçu une aide de **40 000 €** pour lui permettre d’organiser cet évènement.

Consolider la mise en réseau des bibliothèques du Pays du Mont-Blanc

Les bibliothèques du territoire assurent la mise à jour régulière du catalogue collectif créé et accessible à partir du site **www.bibliomontblanc.com**. Ce catalogue recense tous les ouvrages proposés dans les bibliothèques du Pays du Mont-Blanc. Il permet au lecteur de connaître la bibliothèque qui détient l’ouvrage recherché et de l’emprunter dans sa bibliothèque d’origine (prêt inter-bibliothèque). Le site internet mis en place par l’intercommunalité est une aide précieuse pour les bibliothécaires du territoire.

Développer le ski pour les jeunes du territoire.

Pour la 8e année consécutive, les communes du Pays du Mont-Blanc, la commune de la Giettaz et les exploitants des domaines skiables ont renouvelé le Pass Scolaire Pays du Mont blanc. Elles se sont associées en lien avec les sociétés de remontées mécaniques pour prendre en charge une part importante du coût du forfait saison des élèves et proposer un tarif à prix attractif. En effet, il reste à la charge des familles uniquement 93 €.

En 2013, le Pass Scolaire a servi de forfait unique. Dans la plupart des stations, il est directement chargé sur les forfaits de ski main libre habituels.

Par cet engagement, la Communauté de Communes est ainsi fière de pouvoir favoriser la découverte des domaines skiables de l’intercommunalité mais aussi d’entretenir le lien social entre les élèves.



Au total, ce sont **4 169** élèves qui ont bénéficié de ce Pass Scolaire.

Combloux	310
Cordon	112
Demi-Quartier	116
Domancy	207
Les Contamines-Montjoie	188
La Giettaz	47
Sallanches	1 081
Megève	380
Passy	958
Praz-Sur-Arly	136
Saint- Gervais	634

Le centre sportif et piscine intercommunale au Parc Thermal au Fayet

Le centre sportif situé dans le parc thermal au Fayet compte des terrains extérieurs, deux gymnases, un mur d'escalade et un bassin de natation de 25m. Cet équipement intercommunal est déjà bien connu et largement utilisé par les lycéens du Lycée René Dayve, par des scolaires et plusieurs associations sportives. La volonté politique est désormais d'en faire un lieu intercommunal de plus en plus accessible à la population.

Pendant l’été 2013, la piscine était ouverte au public tous les jours (dimanche y compris), de 10h00 à 19h00. Une manière par la CCPMB d’offrir un service plus large aux habitants et d’optimiser l’utilisation de cet équipement.

La fréquentation de la piscine pendant l’été a dépassé l’objectif fixé initialement des 5 000 entrées estivales : 6 704 pour l’année 2013. Elle a été multipliée par 5 par rapport à l’été 2012.

Ce succès est le résultat des moyens mobilisés par l’intercommunalité au-delà de l’augmentation des horaires d’ouverture, l’optimisation de la signalétique aux abords des installations, l’acquisition des bains de soleil pour permettre aux baigneurs de profiter des abords de la piscine et la réalisation d’une campagne de promotion à la radio.

Ces excellents résultats ont démontré l’intérêt d’une ouverture plus large au public. Ainsi à partir du mois de novembre 2013, la piscine a compté de nouvelles plages d’ouverture au public le mardi et mercredi soir, le jeudi et samedi.

Nombre d'entrées en 2013

	Entrées payantes	Entrées gratuites, cartes d'abonnement (Pers et ayant droits CCPMB, - de 5 ans)	Pass Loisirs	Total
Janvier				102
Février				207
Mars				35
Avril				36
Mai				43
Juin				63
Juillet	2 396	365	194	2 956
Août	1 928	345	348	2 621
Septembre	30	97		127
Octobre	27	39		66
Novembre	83	111		194
Décembre	125	130		255
Total cumulé	4 589	1 087	542	6 704

En dehors des heures d'ouverture au public, le centre sportif est fréquenté régulièrement par :

- **8 écoles** soit **25 classes** : Le Fayet, Saint-Gervais, Le Gollet, Saint-Nicolas, Cordon, L'Abbaye, Domancy et Vervex .

Le Lycée du Mont-Blanc : **54 Classes**

- **9 associations** : MBN , CAF, En passant par la montagne, IME, Judo Passy, SPAC, Quechua, Megève natation, Ski club (comité et Pôle) Et occasionnellement par : Ville de Scionzier, Badminton Mt Blanc, nid d’aigle





Vincent Stagni et Émilie Tourville gèrent le chenil du Pays du Mont-Blanc.

Le Chenil

Deux ans après son déménagement et sa réouverture au lieu-dit le Bois Noir, à Sallanches, le Chenil du Pays du Mont Blanc ne désemplit pas.

La modernité et la fonctionnalité de ses nouveaux locaux sont très appréciées. Les résultats traduisent également cet engouement avec un taux de remplissage en très nette progression. La moyenne était en effet de 18% sur l'année 2013, avec un record au mois d'août de 44 % - contre 30 % en août 2012, ce qui représente 674 jours de pension facturés contre une moyenne de 200 jours pour les autres mois.

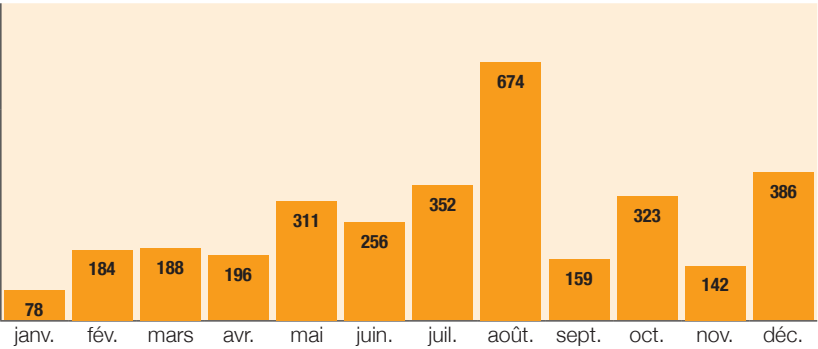
Le Chenil du Pays du Mont Blanc est maintenant reconnu et réputé sur l'ensemble du territoire : il offre une qualité d'accueil unique sur le département, grâce notamment aux soins prodigués par le personnel hautement qualifié de la Communauté de Communes.

En 2013, les efforts pour toujours améliorer sa qualité de service ont été poursuivis. Une haie a été installée afin de limiter le vis-à-vis avec les promeneurs extérieurs et de permettre aux chiens d'avoir de la tranquillité et de l'ombre pendant leur promenade.

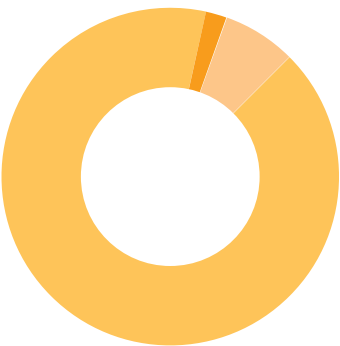
Dans la démarche de promotion de l'établissement, les services de la Communauté de Communes ont présenté le chenil, aux offices de tourisme et collectivités, aux vétérinaires du territoire et du Faucigny.

3 222 jours facturés pour l'année 2013

Nombre de jours



Répartition des recettes TTC en 2013



- Fourrière Commune : 1 931,54 € (2%)
- Fourrière particuliers : 6 088 € (7%)
- Pension : 77 307,60 € (91%)





Pour accompagner le développement du territoire

Parce que le développement du territoire ne se limite pas à la seule Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, des projets sont le fruit d'un travail conjoint avec la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc, la région Rhône-Alpes et parfois même les régions frontalières de Suisse et d'Italie.

Le Pays du Mont-Blanc, des actions à l'échelle des 14 communes

La conférence de l'entente

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc, un certain nombre de dossiers continuent à couvrir l'ancien périmètre, les 14 communes. Afin de mener des actions coordonnées et efficaces, les 2 Communautés de Communes - Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, se sont liées par une convention d'entente leur permettant de piloter leurs dossiers communs et d'adapter une stratégie commune sur un territoire partagé.

Ces actions partagées par les deux intercommunalités sont traitées au sein de la **Conférence de l'entente**, qui réunit 3 élus de chaque Communauté de communes. Cette instance de concertation a été créée conformément à l'article L 5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et organise les relations contractuelles et notamment la répartition financière entre les deux intercommunalités. La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc prend en charge 26,7% du montant des actions, tandis que la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc prend en charge 73,3%. Ce qui correspond au poids respectif de la population des deux communautés de communes.

En 2013, l'ensemble des actions à 14 représentaient un budget de **1 157 719 €** dont **848 608 €** pris en charge par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

Cette nouvelle configuration conduit les collectivités locales à mettre en place de nouvelles organisations pertinentes sur la politique Transfrontalière ou pour porter le futur CDDRA, sur le même territoire (*cf page 49*). En 2014, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc portera l'animation de la contractualisation avec la Région Rhône-Alpes pour le compte des deux intercommunalités.

La majorité des actions touristiques se déroulent en collaboration avec la CCVCMB. Notamment la participations aux salons touristiques en France et à l'étranger. De plus, cette collaboration se déroule également sur les thématiques agricoles et forestières, le développement économique et de nombreux autres projets.

Motions communes :



Un travail de coopération avec la Région Rhône Alpes dans le cadre du CDRA

Le Contrat de Développement Rhône-Alpes constitue un dispositif de soutien à l'émergence de projets locaux inscrits dans un projet territorial dans lequel la société civile est impliquée via le Conseil Local de Développement (CLD). Il encourage le territoire à raisonner en objectifs à moyen terme, en stratégie et en actions concertées. Des moyens financiers issus de ces contrats permettent la concrétisation des actions mises en œuvre.

Le CDRA du Pays du Mont-Blanc a été mis en place en 2008 pour une durée de 5 ans. Il a pris fin le 9 avril 2013. Depuis le 1er janvier 2013, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc portait le CDRA pour le compte de l'ensemble des 2 Communautés de Communes.

4 thématiques prioritaires avaient été identifiées : les transports et déplacements, l'habitat, l'agriculture et la forêt, et l'observatoire du tourisme pour lesquels l'échelon intercommunal a semblé le plus adapté.

Le CDRA s'est mis en œuvre autour de 4 axes :

- Axe 1 : Offrir des conditions de vie décentes au plus grand nombre
- Axe 2 : Des échanges plus efficaces au service d'un développement durable
- Axe 3 : Aménager et développer de façon concertée le territoire autour du massif du Mont-Blanc
- Axe 4 : Animation et coordination du projet de territoire

Bilan économique du contrat

L'ensemble du programme CDRA prévoyait de mobiliser une subvention globale de **3 508 155 €**. Les projets réalisés représentent une dépense subventionnable de **9 834 444 € (10 724 548 € au total)**. Les crédits CDRA mobilisés représentent au final **2 656 705 €**, soit un taux de consommation de 76%.

Près de la moitié des crédits ont été engagés pour le tourisme, la culture et le sport.

Candidature au CDDRA

Pour que l'intercommunalité révèle son efficacité, il est impératif que les ambitions poursuivies soient affirmées et déclinées en actions concrètes.

La conduite des actions du CDRA a mis en évidence des évolutions importantes sur le territoire et fait ressortir ou confirmer les enjeux pour l'avenir.

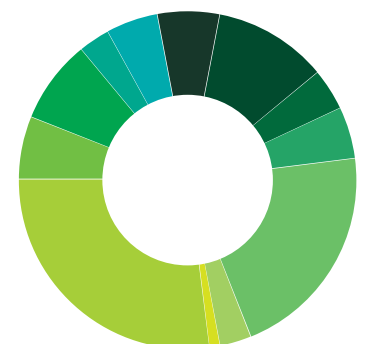
Les pistes de travail en cours et les réflexions menées alimenteront le diagnostic du territoire puis serviront à prioriser les enjeux constitutifs de la charte du Pays du Mont-Blanc. Par exemple, les réflexions sur le logement, le climat, l'économie de proximité, la filière bois, la mobilité ... serviront de base pour définir les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du Pays du Mont-Blanc. Ensuite, l'écriture de la charte de territoire et la définition du programme d'actions du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) permettront d'élaborer des réponses aux enjeux de développement de demain.

Le territoire a retenu trois idées comme fils conducteurs du futur CDDRA. Elles ne feront pas l'objet d'une action spécifique mais seront plutôt des « tamis » au travers desquels les actions devront être conçues. Ces thématiques sont :

- La qualité de l'air,
- La recherche et l'innovation,
- L'accueil ou le maintien de populations jeunes.



Répartition consommation des crédits par thème



Logement	288 095	(11%)
Services	99 460	(4%)
Solidarité	129 160	(5%)
Culture et sport	568 155	(21%)
Transport	69 329	(3%)
TIC	41 475	(1%)
Tourisme	725 000	(27%)
Économie	167 177	(6%)
Agriculture	200 709	(8%)
Forêt	71 920	(3%)
Animation CDRA	123 030	(5%)
Animation CLD	158 940	(6%)



Observatoire du Mont-Blanc

Produit d'un travail conjoint avec le Valais et la région Vallée d'Aoste (Espace Mont-Blanc), dans le cadre du Plan Intégré Transfrontalier Espace Mont Blanc (PIT EMB), l'Observatoire du Mont-Blanc est un véritable outil d'aide à la décision pour l'avenir du territoire grâce aux 32 indicateurs mis en place :

- Environnementaux comme le bilan de masse des glaciers ou la qualité de l'air.
- Sociaux comme l'évolution démographique.
- Économiques permettant d'observer les évolutions du territoire et la mise en place du Schéma de Développement Durable.

L'Atlas du Mont-Blanc prend ainsi toute sa place dans le dispositif de l'OMB puisque le site internet www.atlasmontblanc.org recense l'ensemble d'études scientifiques (glaciologie, biologie, climatologie) pour les rendre accessibles au plus grand nombre et favoriser les collaborations scientifiques internationales. Consciente de l'intérêt de cet outil, la Communauté de Communes a versé en 2013 une contribution conséquente de près de 20 000 € pour pérenniser cet outil au-delà du PIT.

Stratégie d'avenir pour le massif du Mont-Blanc

L'Espace Mont Blanc est une initiative de coopération transfrontalière réunissant 35 communes à cheval sur la Savoie, la Haute Savoie, la Vallée d'Aoste et le Valais.

Sous l'égide de la Conférence Transfrontalière Mont Blanc, ces collectivités se sont engagées volontairement dans une démarche de protection et de valorisation d'un territoire emblématique où l'exceptionnel patrimoine naturel et environnemental cohabite avec des activités économiques et touristiques d'envergure internationale.

Après l'adoption en 2005 du Schéma de Développement Durable (SDD), le Plan Intégré Transfrontalier (PIT) qui a bénéficié des financements européens du programme de coopération France-Italie 2007- 2013, a permis l'application sur le territoire d'activités concrètes préconisées par le SDD comme bonnes pratiques du développement durable conjointement à l'élaboration d'un document de planification territoriale destiné à mettre en cohérence les politiques publiques : la **Stratégie d'Avenir pour le Massif du Mont Blanc**. Cette Stratégie a été approuvée par les Comités de pilotage en charge du dossier courant février 2013 et par la Conférence Transfrontalière Mont Blanc le 14 mars 2013. Après avoir fait l'objet de présentations aux élus du territoire, la Stratégie d'Avenir pour le Massif du Mont Blanc a été validée à l'unanimité par la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc le 20 mars dernier, par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc le 16 avril et par la commune de Bourg Saint Maurice le 10 octobre 2013 pour la Vallée des Glaciers et des Chapieux.

Ce travail nourri par les débats menés lors des phases de concertation a mis en exergue la nécessité de rechercher des solutions innovantes pour garantir un équilibre entre les exigences liées à :

- La préservation de l'exceptionnalité du massif, la richesse de sa biodiversité, l'exemplarité du territoire face aux enjeux du développement climatique et du développement durable, gages d'une meilleure reconnaissance internationale.
- La nécessité de favoriser une économie respectueuse de la ressource et porteuse de valeur ajoutée pour garantir la conservation sur le territoire des retombées économiques.

Ce plan d'actions stratégique se décline autour de **18 grands axes** et propose la mise en œuvre de mesures concernant, d'une part, les espaces d'altitude et, d'autre part, les vallées et territoires de proximité. Ce document n'est pas figé et est appelé à évoluer au fil du temps avec la prise en compte des propositions des communes et des groupes de travail thématiques prévus pour poursuivre les réflexions concertées. A titre d'exemple, l'autonomie énergétique, la mobilité et les modes de transport doux, l'économie touristique et de proximité sont des thématiques transversales qui nécessiteront des programmes concertés.



Et respecter notre environnement exceptionnel

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc connaît les enjeux liés à la protection de son territoire. Elle réalise donc, dans le cadre de ses compétences, des actions en faveur de la protection de l'environnement. Elle finance notamment des actions du Plan de Protection de l'Atmosphère ou des programmes de valorisation du bois et du pastoralisme. Elle agit également auprès des publics et en particulier des jeunes du territoire, pour leur faire prendre conscience de l'importance de la conservation de l'environnement.

Fonds Air bois

Le PPA, lancé en 2010 et piloté par l'Etat, vise prioritairement à améliorer la qualité de l'air et à mieux gérer les pics de pollutions aux particules dans un souci de santé publique. Il doit permettre de ramener la concentration des polluants réglementés à des valeurs en dessous des normes fixées.

La Communauté de Communes s'est engagée à promouvoir le Plan de Protection de l'Atmosphère, portée au local dans la vallée de l'Arve par le SM3A.

La première mesure de ce plan consiste en la réduction des émissions des installations de combustion par le renforcement de la surveillance, la réduction de l'impact du chauffage au bois et la promotion des installations moins polluantes.

A ce titre, les élus ont décidé d'apporter une solution unique en Europe en mettant en place le Fonds Air Bois porté par le Syndicat Mixte d'Aménagements de l'Arve et de ses Abords (SM3A) sur un territoire couvrant 6 Communautés de Communes dont la Communauté de Commune Pays du Mont-Blanc.

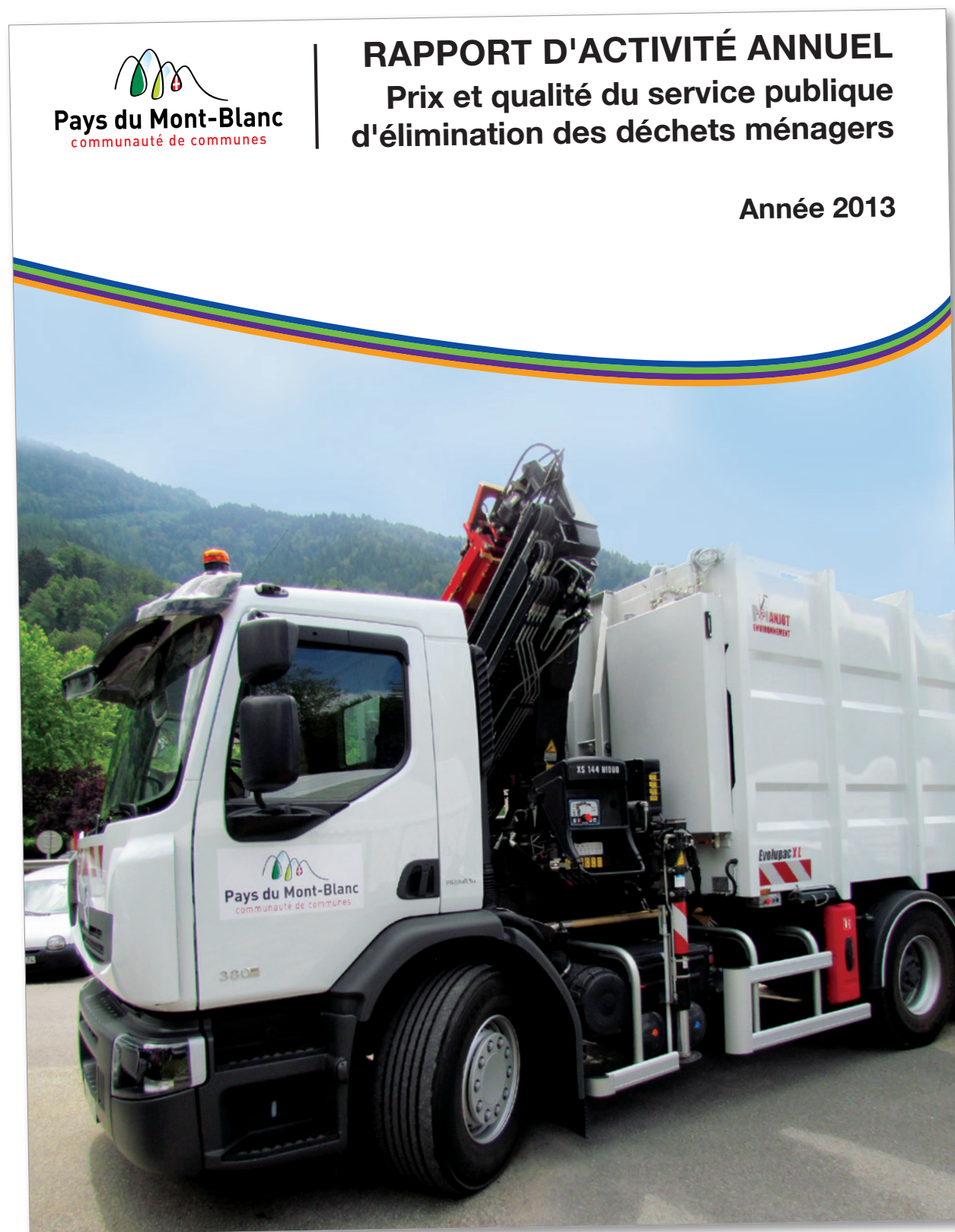
Ce dispositif consiste à encourager les habitants du territoire à changer leur chauffage individuel au bois pour un matériel plus moderne et plus écologique en délivrant une prime de 1 000 €.

Ainsi, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est fière d'être le territoire moteur de l'opération. Le dispositif a débuté en juin 2013. Plus de 300 dossiers ont été déposés, dont 30% proviennent du Pays du Mont-Blanc, permettant à plus de 90 particuliers de bénéficier de l'aide. Au total, la CCPMB a financé le projet à hauteur de 13 300 € et 3 300 € pour l'animation de la démarche.

ZOOM sur la santé

La qualité de l'air et de l'environnement sont des préoccupations majeures de la Communauté de Communes pour le bien-être de ses habitants. Elle soutient effectivement activement le Fonds Air Bois, ce qui participe à son succès.

C'est également dans ce cadre, qu'un Contrat de Plan Etat Région est en cours d'élaboration pour 2014 avec des priorités de santé publique, notamment, en soutenant et accompagnant les entreprises du territoire à équiper leur véhicules utilitaires en RETROFIT afin de réduire les émissions polluantes.



(cf : Rapport d'activité annuel Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers)

Villages durables

Éclairage public

Après 3 ans d'étude réalisée dans le cadre du Plan Intégré Transfrontalier Espace Mont Blanc (PIT EMB), les audits énergétiques sur les principaux bâtiments publics du territoire ont été finalisées en 2013.

Au total sur le territoire des Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, ce sont 9 455 points lumineux et 586 armoires de commande qui ont été audités, pour le dossier éclairage public, et 131 bâtiments et 126 369 m² de 15 bâtiments audités pour le dossier bâtiments publics.

Ces résultats ont donné lieu au projet de rénovation énergétique du centre sportif intercommunal du Fayet.



Le PSADER au service du développement rural

Le Programme Stratégique Agricole et Développement Rural (PSADER) s'est achevé le 9 avril 2013. Il s'agit du volet « agriculture et développement rural » du CDRA – Contrat de Développement de la Région Rhône Alpes.

Le PSADER a permis au territoire de bénéficier de financements régionaux spécifiques (enveloppe de 402 711 €) destinés à développer des projets collectifs qui ont pour objectif de promouvoir l'agriculture, la forêt et le développement rural sur tout le territoire. Elaboré avec l'ensemble des acteurs du territoire (les élus locaux, les agriculteurs, les techniciens ...), il vise à replacer le développement rural au cœur des dynamiques économiques et d'aménagement durable du territoire.

En 2013, Le comité de pilotage PSADER s'est réuni 3 fois.

Une dernière série de projets (non gérés par la CCPMB) a été validé en début d'année 2013 :

- Le « rassemblement des acteurs de la filière viande autour de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc » par la SAS Saveurs de nos montagnes.
- L'aménagement intérieur du point de vente de la coopérative du Mont-Blanc sur la commune de Domancy par la Coopérative du Mont-Blanc.
- La réalisation d'un film sur l'agriculture du Pays du Mont-Blanc par la SICA Pays du Mont-Blanc.
- L'étude de faisabilité pour la création d'une ferme communale « en chèvre » par la commune de Vallorcine.

La préparation d'un nouveau contrat a été officialisée en octobre 2013 par la candidature du territoire à un CDDRA/PSADER.



La Charte Forestière de Territoire, outil de valorisation des forêts et de la filière bois

La forêt, un espace naturel riche, valorisé aussi à travers l'activité touristique, est une composante essentielle du cadre de vie. Celle du Pays du Mont-Blanc a fait l'objet d'un projet de territoire à part entière à travers la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays du Mont-Blanc signée en 2009 pour 6 ans. Elle prévoit un programme d'actions impliquant les différents acteurs du territoire autour de la valorisation de la ressource locale, du bois/énergie, des aspects protecteurs de la forêt et de son rôle sur le cadre de vie et l'offre touristique. La CFT continuera à être pensée en complément avec le PSADER / CDDRA.

La charte forestière s'est poursuivie en 2013 par les actions suivantes :

- Animation foncière par le CRPF : la forte mobilisation des propriétaires forestiers, dans les réunions d'information, conjuguée avec la présence d'un acteur représentant la forêt privée, a permis l'émergence et la réalisation de nombreux projets collectifs (exploitation, éclaircies, dessertes ...) qui n'auraient jamais vu le jour autrement.
- Réalisation des schémas de desserte dans les communes de Salanches / Cordon et les Houches / St Gervais / Passy, etc.),

L'animatrice CFT a suivi la réalisation de ces différents projets.

- Renouvellement du partenariat avec l'association FIB 74 qui réalise différents projets pour le territoire. Il comprend le versement par la CCPMB de 2 859 €.
- Finalisation et diffusion des résultats de l'Organisation de la filière bois énergie du Pays du Mont-Blanc auprès des communes et partenaires, et notamment auprès du SITOM. Il pourrait être concerné par l'installation future d'une plateforme bois énergie à proximité de son siège. Cette étude a apporté des éléments pertinents sur la ressource disponible, les consommations du territoire et les acteurs de la filière. La réalisation tardive de cette étude n'a pas permis d'aboutir, pendant la durée du CDRA, à la mise en œuvre d'un projet d'investissement collectif

Cette charte a le mérite d'avoir clairement identifié l'intérêt du bois énergie dans le contexte du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ainsi que les leviers d'action pour que les collectivités interviennent autour de l'utilisation de 3 types de ressources forestières pour le chauffage : le bois buche, le granulé, et la plaquette forestière.

Différents porteurs de projets ont été conseillés. Le comité de pilotage s'est réuni 2 fois, le 9 avril et le 11 décembre. Une expérimentation a été lancée sur le Pays du Mont-Blanc concernant le nouveau dispositif régional de soutien aux travaux sylvicoles. Il valorisera cette fois-ci en plus les aspects joués par la forêt sur la compensation carbone et les autres services écosystémiques rendus. Ce projet ne coûte rien au territoire (en dehors du temps consacré par l'animatrice) car les techniciens CRPF et ONF sont mobilisés gratuitement pour aider le territoire dans cette démarche. L'animatrice de la Charte Forestière est soutenue financièrement par la région et l'Europe (PSADER)

L'animatrice CFT a participé aux réunions du réseau régional des territoires de projets forestiers, le 22 octobre mais aussi aux réunions pour les projets pilotes lancés au niveau régional.

Différents événements liés à la forêt et au bois dans la région ont été diffusés aux élus du comité de pilotage CFT.



Le Plan Pastoral du Territoire, programme de soutien et de valorisation des alpages

Le PPT (Plan Pastoral du Territoire) , mis en œuvre entre 2010 et 2014, permet de mettre l'accent sur les atouts et les faiblesses des alpages. Un programme d'actions quinquennal a été établi pour accompagner la valorisation des espaces pastoraux avec notamment des travaux d'améliorations pastorales, la structuration collective et la pédagogie sur l'alpage. Une animatrice, soutenue financièrement par la région Rhône-Alpes, suit la réalisation des projets.

Le PPT s'achevant début 2015, l'élaboration d'un nouveau plan sera réalisée en cohérence avec la nouvelle démarche PSADER / CDDRA.

Différents projets ont pu être soutenus sur l'année 2013 (travaux ou actions pédagogiques), comme :

- La stabilisation de l'accès au secteur de Colombaz / le Collioux pour la commune de Contamines-Montjoie.
- La réhabilitation du logement de la Chavanne de Pormenaz par la Commune de Servoz.
- L'alimentation en eau par poche d'eau souple pour l'alpage du Truc porté par le SICA.

La CCPMB a également lancé une opération de communication et pédagogie auprès des scolaires des 14 communes (« *Un Berger dans mon école* », cf page 60), sur l'année scolaire 2013/2014. Il a concerné 12 classes. La réalisation de cette opération a été confiée à la SEA 74 pour un coût de 14 790 € subventionnée à 50 % par la Région Rhône-Alpes et avec une participation en autofinancement de la CCVCMB.

Le film réalisé en 2012 par la classe de l'école Beauregard de Combloux a quant à lui été diffusé à toutes les communes.

Le comité de pilotage s'est réuni 3 fois : 12 février, 16 avril et 19 novembre. C'est au cours de cette dernière réunion que les premiers projets 2014, portés par la CCPMB, ont été validés, notamment le renouvellement du projet « Un berger dans mon école » sur l'année scolaire 2014/2015, la réalisation du projet « A la découverte des alpages du PMB » qui permettra à l'été 2014 de faire découvrir au grand public 4 alpages du territoire avec une organisation assurée par les animateurs nature du réseau.



Le balisage et la valorisation des sentiers

Toujours dans l'optique de mutualiser les moyens et de permettre des économies d'échelle, la Communauté de Communes gère les groupements de commande des panneaux de signalisation des sentiers de randonnées, des itinéraires raquettes à neige et des circuits VTT du territoire.

En 2013, 1 053 panneaux ont été commandés pour renouvellement, dont 786 panneaux de sentiers pédestres, 263 panneaux de sentiers raquettes et 4 de sentiers VTT.



Signalisation du Tour du Mont-Blanc

En 2013 8 panneaux d'accueil ont été installés aux abords des refuges du Tour du Mont-Blanc. Ils avaient été financés dans le cadre du projet Autour du Mont-Blanc du Plan Intégré Transfrontalier Espace Mont-Blanc (PIT).

Les topoguides de la CCPMB :

Le guide des sentiers raquette à neige

Dans le cadre de sa commission sentiers, la CCPMB réalise également des topoguides. En 2013, un guide des sentiers raquette des 14 communes a été rédigé et mis en page par les services de l'intercommunalité. 46 randonnées sont présentées. Il a été imprimé en 1 500 exemplaires. Il a rencontré dès l'hiver 2013/2014 un succès retentissant.

Cartes Pays du Mont-Blanc

Le Pays du Mont Blanc édite des cartes depuis son acquisition du fond de carte de son territoire financé dans le cadre du Projet « Autour du Mont Blanc » du Plan Intégré Transfrontalier de l'Espace Mont Blanc. En 2013, elle a réalisé la 2e édition : ces 4 cartes qui représentent sur le recto l'ensemble du Pays du Mont Blanc au 1/50 000e et sur le verso, un secteur zoomé au 1/25000e. Ces cartes ont été mises à jour et une traduction anglaise des livrets a été faite. Pour cette 2e édition, 14 850 exemplaires ont été imprimés dont 14 500 transmis dans les OT pour être vendus.



Pour protéger l'environnement, il faut apprendre à le connaître : l'environnement à l'école

Parce que les enfants représentent l'avenir du territoire, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc attache beaucoup d'importance aux services qui leurs sont dédiés et à leur épanouissement sur le territoire. L'intercommunalité réalise des projets pour les enfants avec le Pass Scolaire (cf page 42), les Séjours Transfrontaliers ou encore les transports scolaires ou l'information dans les écoles.

Un berger dans mon Ecole

Cette année, ce projet a concerné 12 classes réparties sur les 10 communes. Il s'inscrit dans une volonté de sensibiliser et d'éduquer les enfants au monde de l'alpage et de l'agriculture de montagne en facilitant les échanges. En début d'année, les enfants ont reçu la visite d'un berger en classe : un berger gardant des vaches, des moutons ou des chèvres, quelqu'un qui fabrique des fromages ou fait de l'élevage pour la viande. Le choix du berger s'est fait en fonction de l'environnement de l'école.

La visite est basée sur des échanges entre les enfants et le berger. Ce dernier explique son travail d'éleveurs et de bergers et l'importance qu'il a sur l'environnement montagnard, l'eau et la forêt. En cours d'année, le sujet est de nouveau abordé à l'aide d'outils pédagogiques mis à disposition pour le travail en classe.

Et pour clôturer le projet, les enfants ont rendu visite à leur berger en alpage. Au total en 2013, ce sont presque 300 élèves qui ont bénéficié de cette action.

Réseau d'animation

La Communauté de Communes dispose d'un réseau d'animateurs nature qui interviennent en classe. Leurs interventions s'appuient sur des thèmes différents pour sensibiliser tous les publics :

- **Pour les plus petits**, les sorties se font sur le thème, entre autres, de la découverte de la nature par un jeu de piste. Il peut s'agir aussi de la thématique de la forêt au fil des saisons. Les élèves écoutent la sève qui coule dans les arbres à l'aide d'un stéthoscope,... Des sorties peuvent être prévues plus spécifiquement en hiver et sur l'adaptation de la faune à cette saison.
- **Pour les plus grands**, les thèmes abordés vont de la vie des glaciers à la sensibilisation autour de l'eau et de son utilisation, mais aussi la vie des rapaces, et notamment du gypaète barbu.

Les animateurs nature accompagnent également les équipes enseignantes pour l'élaboration de leurs projets pédagogiques. Ainsi ils sont présents auprès des écoles désireuses de mettre en place un projet de développement durable, comme le projet Eco'liens, à Megève.

La Communauté de Communes a finalisé le travail conduit depuis près de 3 ans en développant une série d'outils visant à pérenniser les animations développées dans le cadre du Projet Transfrontalier « Education à l'environnement » du Plan Intégré Transfrontalier de l'Espace Mont Blanc (PIT EMB).

A titre d'exemple, 2 maquettes en bois transportables ont été réalisées, elles sont destinées à l'animation dans les écoles sur les risques gravitaires, la faune et la flore de montagne. Des livrets d'information sur le développement durable ont également été produits, ainsi qu'une frise réalisée sur bâche permettant de visualiser les évolutions du territoire et la présence de l'homme.

Dans le cadre des Rencontres Alpines organisées fin 2013 par le Centre de la Nature Montagnarde de Sallanches, la Communauté de Communes a pris

en charge le transport en cars des écoles souhaitant aller voir au ciné Mont-Blanc, la projection en avant-première du film « OCEANS ». Cette initiative a permis d'amener 667 élèves et enseignant(e)s de 9 écoles du territoire.

« Grâce à la prise en charge du transport par la Communauté de Communes, nos élèves ont pu aller voir ce film dans une grande salle de Cinéma et être sensibilisés à la fragilité des océans », a confié une enseignante.

Mise à disposition des animateurs pour les Réserves Naturelles

Pendant les vacances scolaires, les 2 animateurs nature de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc donnent rendez-vous aux familles dans les réserves naturelles de Passy et des Contamines-Montjoie pour participer à de nombreuses activités : atelier de fabrication, visites guidées, découverte la faune et la flore, sorties nocturnes, ou un simple échange sur le terrain,... une manière pour les animateurs de faire découvrir le territoire autrement.



Réserve Naturelle

Séjours transfrontaliers

La Communauté de Communes proposait à 8 jeunes âgés de 11 à 15 ans résidant dans une des 10 communes de participer à un trek sur le sentier du Tour du Mont-Blanc. Encadré par des accompagnateurs de montagne et formé de 12 jeunes des 3 pays (valdotains, valaisans et haut-savoyards), chaque groupe a rencontré des professionnels de la montagne. 3 parcours de 6 jours étaient proposés entre le 15 juillet et le 3 août. La majeure partie du coût était financée par la CCPMB (400€/enfant) et 170 € restaient à la charge des familles.





Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Communauté de Communes Pays du mont Blanc • 648, chemin des Prés Caton • P.A.E. du Mont-Blanc • 74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 72 10 • Fax : 04 50 78 25 79 • contact@ccpmb.fr